



ANNALES ISLAMOLOGIQUES

en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne

AnIsl 54 (2021), p. 237-274

Rémi Dewièrè

Ressusciter l'archive

Conditions d'utilisation

L'utilisation du contenu de ce site est limitée à un usage personnel et non commercial. Toute autre utilisation du site et de son contenu est soumise à une autorisation préalable de l'éditeur (contact AT ifao.egnet.net). Le copyright est conservé par l'éditeur (Ifao).

Conditions of Use

You may use content in this website only for your personal, noncommercial use. Any further use of this website and its content is forbidden, unless you have obtained prior permission from the publisher (contact AT ifao.egnet.net). The copyright is retained by the publisher (Ifao).

Dernières publications

9782724711714	<i>La pensée et la pratique pharmacologiques d'Avicenne</i>	Sylvie Ayari
9782724711899	<i>BCAI 40</i>	
9782724711288	<i>Karnak-Nord XI</i>	Colin Hope
9782724711622	<i>BIFAO 126</i>	
9782724711059	<i>Les Inscriptions de visiteurs dans les Tombes thébaines</i>	Chloé Ragazzoli
9782724711455	<i>Les émotions dans l'Égypte Ancienne</i>	Rania Y. Merzeban (éd.), Marie-Lys Arnette (éd.), Dimitri Laboury, Cédric Larcher
9782724711639	<i>AnIsl 60</i>	
9782724711448	<i>Athribis XI</i>	Marcus Müller (éd.)

Ressusciter l'archive

Reconstruction et histoire d'une lettre mamelouke pour le sultan du Takrūr (1440)

♦ RÉSUMÉ

Cet article vise à étudier la matérialité des relations diplomatiques entre l'Égypte mamelouke et les sultanats du Mali et du Borno, en reconstituant une lettre diplomatique mamelouke de 1440 aujourd'hui disparue. À l'aide du dessin assisté par ordinateur et des manuels de chancellerie mamelouke du xv^e siècle, il est possible de reconstituer une pseudo-lettre mamelouke à partir de la copie d'une lettre autorisant la venue au Caire du sultan du « Takrūr » pour le pèlerinage à La Mecque. La reproduction d'un artefact de pouvoir mamelouk à destination des souverains islamiques du Sahel permet de mettre à l'épreuve les normes de chancellerie énoncées par les secrétaires mamelouks sur un texte privé de ses marques de validation. Surtout, l'analyse du résultat permet de questionner le rôle matériel des lettres dans les échanges diplomatiques transsahariens, dans le contexte de la diplomatie du *ḥaġġ* des sultans sahéliens et des circulations matérielles autour de l'écrit de part et d'autre du Sahara.

Mots-clés : Borno, diplomatie, histoire expérimentale, Mali, mamelouks

* Rémi Dewièrre, Marie Skłodowska-Curie COFUND Fellow, Insitute of Advanced Studies, The University of Warwick, remi.dewiere@warwick.ac.uk

♦ ABSTRACT

Resurrect the archive.

Reconstruction and History of a Mamluk Letter to the Sultan of Takrūr (1440)

This article aims to study the materiality of diplomatic relations between Mamluk Egypt and the Mali and Borno sultanates by reconstructing a Mamluk diplomatic letter from 1440, which has now disappeared. Using the Computer-Assisted Drawing and 15th century Mamluk chancery manuals, it is possible to reconstruct a Mamluk pseudo-letter from a copy of a letter authorizing the Sultan of Takrūr's visit to Cairo for the pilgrimage to Mecca. The reproduction of an artifact of Mamluk power for the Islamic rulers of the Sahel is an opportunity to test the chancery standards enunciated by the Mamluk secretaries on a text that is deprived of its validation marks. Above all, the analysis of the result makes it possible to question the material role of letters in trans-Saharan diplomatic exchanges, in the context of the diplomacy of the *ḥaḡḡ* of Sahelian sultans as well as the material flows of the written materials on both sides of the Sahara.

Keywords: Borno, Diplomacy, Experimental History, Mali, Mamluks

♦ ملخص

إعادة إحياء الأرشيف. إعادة بناء رسالة مملوكية إلى سلطان تكرور وتاريخها (١٤٤٠)

يرمي هذا المقال إلى دراسة مادية العلاقات الدبلوماسية بين مصر المملوكية وسلطنتي مالي وبرنو، وذلك عبر إعادة بناء رسالة دبلوماسية مملوكية، مفقودة اليوم، تعود إلى سنة ١٤٤٠. وبواسطة الرسم المدعوم بالحاسوب وكتيبات الدواوين المملوكية الإرشادية التي تعود للقرن الخامس عشر الميلادي، من الممكن إعادة بناء رسالة مملوكية مستعارة انطلاقاً من نسخة لرسالة تأذن بقدوم سلطان «تكرور» إلى القاهرة لأداء الحج في مكة. واستنساخ أداة للسلطة المملوكية موجهة إلى حكام الساحل المسلمين يتيح اختبار قواعد الدواوين ومعاييرها التي بسطها كتاب الدواوين المملوكية على نص مجرد من علامات التحقق من صحته. وعلى نحو خاص، فإن تحليل النتيجة يسمح بإعادة التساؤل حول الدور المادي للرسائل في التبادلات الدبلوماسية عبر الصحراء الكبرى، في سياق دبلوماسية الحج لسلطين الساحل والتدفق المادي للمادة المكتوبة على جانبي الصحراء الكبرى.

الكلمات المفتاحية: برنو، دبلوماسية، تاريخ تجريبي، مالي، الممالك

Introduction

Entre science et art, l'histoire est constamment tiraillée¹.

La pénurie des documents produits et échangés durant les relations entre souverains musulmans à l'époque médiévale et moderne est un problème récurrent². Ce constat est plus dramatique encore lorsque l'on s'intéresse aux États islamiques du sud du Sahara, puisque les documents originaux ont entièrement disparu³. Seules de très rares copies ou traductions de lettres diplomatiques, ainsi que quelques textes décrivant de telles relations, nous sont parvenus⁴. Ainsi, les traces écrites à notre disposition pour traiter de l'histoire diplomatique des états Sahéliens sont minimales et souvent sorties de leurs contextes⁵. Cette rareté documentaire force les historiens de l'Afrique à multiplier les méthodologies ou les voyages temporels pour pallier le manque de documentation⁶, afin de rendre compte de la dimension matérielle et sensible de ces traces, et de retracer la vie et les voyages des documents et de leurs propriétaires. Ainsi, pour reprendre les mots d'Éric Brian, il n'est pas possible de s'en tenir à l'état de nos connaissances et du corpus documentaire. Au contraire, il faut, « par le truchement d'une restitution attentive des connaissances passées [...] et par la mobilisation la plus large du matériel d'archive et documentaire, mettre en œuvre une vaste panoplie d'expérimentations historiographiques fondées sur la confrontation des sources, sur leur compilation par des voies diverses [et] enfin sur leur mise à l'épreuve au moyen de techniques anachroniques mais adaptées aux questions posées⁷ ».

Une telle mise à l'épreuve fut expérimentée dans le cadre d'une étude sur le rapport entre puissance, corps et écriture dans la communication diplomatique à longue distance, qui a fait l'objet d'un article de synthèse publié récemment dans la revue *Terrain. Anthropologie & sciences humaines*⁸. Avec l'aide précieuse de Frédéric Bauden, Malika Dekkiche, Hadrien Collet et Driss Mekouar, j'ai tenté l'expérience de la reconstitution d'une lettre diplomatique

1. Milo, 1990, p. 717.

2. Bauden, 2007, p. 1.

3. Au Borno (actuel Nigeria), le document original le plus ancien est un Coran daté du xvii^e siècle, Bondarev, 2006, p. 117.

4. Pour les sultanats du Ghana, du Mali, du Songhay et du Kanem, nous ne possédons aucun document diplomatique. Pour le sultanat du Borno, nous possédons la copie d'une lettre écrite en arabe datant de 1391 (al-Qalqaşandī, *Şubḥ*, VIII, p. 8), ainsi que de la traduction française d'une lettre datant de 1653 (BnF 12220, f^o 16). Une traduction française d'une lettre attribuée au sultan du Borno et datée de 1440, adressée aux marchands du Touat, pose de sérieux problèmes d'authentification. Martin, 1908, p. 122-123.

5. « Faire banal mais lourd de conséquences, l'historien ne dispose pas du passé mais de ses traces », Milo, 1990, p. 722. Voir aussi Bocquentin *et al.*, 2010.

6. L'adoption presque systématique d'une échelle temporelle longue par les historiens de l'Afrique n'est pas, pour reprendre les mots de Patrick Boucheron, un choix historiographique, mais il répond à une nécessité de méthode, Boucheron, 2019.

7. Brian, 2011, p. 45.

8. Dewièrre, 2020.

mamelouke à destination d'un sultan du Sahel, au mois de ṣafar 844/juillet 1440. Le texte sur lequel je me suis appuyé est une lettre écrite au nom du sultan mamelouk al-Ẓāhir Sayf al-Dīn Ġaḡmaq (r. 1438-1453), destinée au souverain du Takrūr, un terme qui peut évoquer à la fois le royaume médiéval du Takrūr, à cheval sur la Mauritanie et le Sénégal actuels, le sultanat du Mali, celui du Borno (Nigeria actuel) ou une vaste région qui comprend la partie islamisée de la bande Sahélienne, jusqu'au Darfour (Soudan actuel)⁹. Cette lettre est écrite suite à la demande du souverain du Takrūr d'effectuer le pèlerinage à La Mecque (*al-ḥaġġ*). Cette demande a probablement été adressée à travers une ambassade, bien que l'on n'ait pas le détail de sa conduite. Le sultan mamelouk approuve sa demande et précise qu'un décret a été émis à cet usage, ce dernier accompagnant la lettre.

Le texte est tiré d'un manuscrit conservé aujourd'hui à la Bibliothèque Nationale de France à Paris. La cote du manuscrit, Arabe 4440, fut attribuée par Slane à la fin du xix^e siècle¹⁰. Ce manuscrit apparaît pour la première fois en 1739 dans une notice descriptive du catalogue des manuscrits arabes, publiée par un maronite nommé Ascary, sous la cote Arabe 1575. Selon cette notice, le manuscrit provient de la bibliothèque de la famille royale ottomane¹¹. L'acquisition de ce manuscrit fut probablement l'œuvre de l'abbé Sevin, qui se procura à Istanbul plus de 200 manuscrits arabes entre 1729 et 1730¹².

Le manuscrit, qui se compose de 210 feuillets plus trois en tête et un en queue, a récemment attiré l'attention des chercheurs¹³. Il fut écrit par un secrétaire de la chancellerie mamelouke en activité jusqu'au début du règne du sultan Qāyrbāy (1468-1496)¹⁴. Le manuscrit comprend la copie de 62 lettres écrites par ou pour les sultans mamelouks, entre les règnes de al-Manṣūr Qalāwūn (1280-1290) et al-Aṣraf Qāyrbāy (1468-1496). Ces textes forment un corpus exceptionnel pour explorer les multiples facettes d'une diplomatie où les lettres qui circulaient entre les souverains étaient un des trois piliers de l'ordre diplomatique : pour reprendre les mots de l'historien mamelouk Ibn Taġribirdī, contemporain de la lettre de 1440, « la force et la grandeur d'un roi se reconnaissent à trois choses : ses lettres, ses émissaires et ses présents »¹⁵.

La lettre de 1440 est un document historique de première importance pour trois raisons. Tout d'abord, il nous renseigne sur le rôle politique du pèlerinage à La Mecque pour les souverains du Sahel, ainsi que sur les contraintes logistiques imposées par la traversée du Sahara. D'un autre côté, ce texte est prétexte à une expérience originale, puisqu'il est possible, grâce

9. Al-Naqar, 1969, p. 369 ; Levzion, 1986, p. 184 ; Walz, 2006, p. 96. Néanmoins, P. F. de Moraes Farias a démontré que ces termes sont devenus des catégories appliquées aux modèles géographiques des géographes arabes et leurs évolutions. Moraes Farias, 1980, p. 122-123.

10. Bauden, 2007, p. 1 ; Slane, *Catalogue des manuscrits Arabes*, p. 708.

11. « Codex bombycinus, Constantinopoli nuper in Bibliothecam regiam illatus ». Ascary, *Catalogus codicum Manuscriptorum*, p. 264.

12. Slane, *Catalogue des manuscrits Arabes*, p. 11.

13. M. Dekkiche y a consacré sa thèse de doctorat (2011). Avant elle, plusieurs auteurs ont travaillé dessus, en particulier F. Bauden (2007).

14. Bauden, 2007, p. 5.

15. Ibn Taġribirdī, *Ḥawādīt*, trad. dans Popper, 1976, p. 11.

aux manuels de chancellerie mamelouke et aux humanités numériques, de reproduire une pseudo-lettre diplomatique qui respecte fidèlement les normes de rédaction des secrétaires mamelouks. La rédaction d'une pseudo-lettre mamelouke vise à reconstituer un aspect de la matérialité des échanges diplomatiques entre le Nord et le Sud du Sahara et à nous éclairer sur le rôle essentiel des secrétaires dans la diplomatie médiévale et moderne.

Les connaissances accumulées ces dernières années sur la chancellerie et les pratiques de la diplomatie mameloukes permettent de regarder d'un œil nouveau les traces écrites qui nous restent des relations diplomatiques transsahariennes¹⁶. En effet, les messages écrits échangés entre les souverains mamelouks et les émissaires des pouvoirs étrangers faisaient l'objet de grands soins sur le plan du contenu et de l'esthétique¹⁷. Les lettres qui nous sont parvenues, les matériels d'écritures, tels les écritoirs, ou les manuels de chancellerie mamelouke sont les traces de l'activité d'une communauté graphique forte¹⁸, caractérisée par l'élaboration de normes d'écritures et par une grande technicité au service du « devoir-faire¹⁹ » des écrits du pouvoir mamelouk. En particulier, les manuels de chancellerie – dont la fonction était principalement prescriptive et normative – révèlent un ensemble de règles qui réglementent les modalités d'écriture au nom du Prince²⁰. Ces normes, ainsi isolées, sont autant d'outils permettant de restituer les textes dans leurs contextes et d'envisager la reconstitution d'une lettre mamelouke à partir d'un simple texte, à condition que l'on connaisse son destinataire et la date de rédaction. Dans le même temps, plusieurs chercheurs se sont intéressés plus particulièrement aux relations entre l'Égypte mamelouke et les États du Sud du Sahara, tels que le Borno, le Mali, la Nubie ou l'Éthiopie²¹. La lettre de 1440 permet d'engager une réflexion à la croisée de ces deux courants historiographiques.

L'objectif de cet article est de décrire les étapes qui m'ont permis de réaliser une rétro-conception conduisant à un fac-similé le plus fidèle possible²² de la lettre originelle, aujourd'hui disparue. Ce projet a pour origine une réflexion sur les usages et les vies du papier dans la diplomatie transsaharienne, du Moyen-Âge à l'époque moderne, dans le cadre d'un panel intitulé : « Lire le papier dans l'histoire africaine », coordonné par Anne Regourd et Ghislaine Lydon, à la Conférence européenne d'études africaines de Paris, le 9 juillet 2015. J'y ai présenté une première version de la pseudo-lettre. Son déroulement provoqua une réaction d'étonnement de la part du public, liée au geste et à la taille du document, qui passa ensuite de mains en mains. La réception de cette lettre et l'effet qu'elle provoqua révélèrent l'intérêt de se plier à l'exercice de manière plus systématique, avec la collaboration de spécialistes de la diplomatie mamelouke et la mobilisation du dessin assisté par ordinateur. Ainsi, en prenant comme cas précis le texte d'une lettre officielle mamelouke recopiée dans un recueil,

16. Bauden, Dekkiche, 2019.

17. Kalus, 2019, p. 801.

18. Bertrand, 2015, p. 364.

19. Bocquentin *et al.*, 2010, p. 159.

20. Bauden, 2019a, p. 26.

21. Seignobos, 2010 ; 2016 ; Dewièrre, 2015 ; 2017 ; 2019 ; Collet, 2017 ; 2019a ; 2019b ; Loiseau, 2019.

22. Cotte, 2009, p. 15.

je souhaite rendre sa matière à un document aujourd'hui perdu. Certes, l'intention n'est pas de reproduire une copie, mais plutôt de prendre pour prétexte un texte existant afin de dessiner une lettre mamelouke aussi réaliste que possible²³. Pour cela, je suis les règles de la chancellerie mamelouke du milieu du xv^e siècle pour la réalisation d'une lettre diplomatique en direction du souverain du Mali.

Plusieurs chercheurs ont réfléchi à l'histoire expérimentale et à l'usage des techniques numériques en histoire. Initiés dans les années 1980, le dessin assisté par ordinateur (DAO) et la possibilité de maquettes numériques révolutionnent les domaines de l'archéologie et de l'histoire de l'architecture²⁴, mais également de l'histoire des techniques. Ainsi, l'utilisation de la DAO permet « des approches de recherche comme de présentation des résultats entièrement nouvelles²⁵ ». Or, il existe une attente réelle autour de la question de la reproduction digitale des documents diplomatiques, notamment grâce aux humanités numériques²⁶. Dans le domaine de la diplomatie mamelouke, l'utilisation de la DAO par Frédéric Bauden pour reconstituer des lettres mameloukes recyclées en papier brouillon a déjà produit des résultats spectaculaires²⁷. Si ma démarche s'inspire des réflexions autour de l'histoire expérimentale, développées notamment par Daniel Milo²⁸, la rédaction de pseudo-documents, ou de faux, est très ancienne. Eliana Magnani, par exemple, montre comment les moines bourguignons de la fin du x^e siècle se mettent à produire des pseudo-diplômes mérovingiens et carolingiens, en naviguant entre normes, modèles et création²⁹. En prenant exemple sur ces scribes³⁰, il y a un aspect ludique³¹ à se mettre dans la peau « d'un secrétaire en herbe faisant ses armes en prenant connaissance des règles en usage en matière de rédaction » de lettre diplomatique³². Avec, d'un côté, les manuels de chancellerie et, de l'autre, un texte à mettre en page pour transformer le texte de pouvoir en objet de pouvoir, nous verrons comment le DAO réorganise les informations, tout en ajoutant de nouvelles à travers l'association et/ou la dissociation des formes et des matériaux³³.

23. Plusieurs éléments sont volontairement anachroniques ou factices, de même qu'il a fallu faire des choix dans les normes de rédaction : la *'alāma*, ou signature du sultan, est factice. De même, le nom du souverain à qui est destinée la lettre n'est pas complètement certifié. D'un point de vue technique, je n'ai pas reproduit le papier à cuve nécessaire pour sa réalisation et je n'ai pas écrit manuellement le texte.

24. Cotte, 2009, p. 11.

25. Cotte, 2009, p. 7.

26. Bauden, 2019a, p. 60.

27. Bauden, 2004, p. 61.

28. « Pour Claude Bernard : 'On donne le nom d'expérimentateur à celui qui emploie les procédés d'investigation simples ou complexes pour varier ou modifier, dans un but quelconque, les phénomènes naturels et les faire apparaître dans des circonstances ou des conditions dans lesquelles la nature ne les lui présentait pas'. Expérimenter, c'est faire violence à l'objet. » Milo, 1990, p. 718.

29. Duclos-Grenier, Russo, 2012.

30. Morelle, 2007, p. 182.

31. Milo, 1990, p. 721.

32. Bauden, 2007, p. 2.

33. Bonaccorsi, 2013, p. 127.

Cette expérience s'insère dans un courant de réflexion plus large sur la relation entre support et écrit en Afrique³⁴. En particulier, le « tournant matériel » (*material turn*) fut décisif pour questionner les supports papiers de l'écrit en tant qu'objets³⁵, qui étaient « en grande partie demeurés pour les chercheurs sans grand intérêt³⁶ », et réfléchir aux moyens de mettre en relation les textes diplomatiques médiévaux avec l'histoire matérielle de l'écrit. Dans le cadre de cette réflexion, plusieurs expériences ont déjà été menées de concert avec des calligraphes, en particulier dans les études manuscrites arabes en Afrique sub-Saharienne. Ainsi, Maimadu Barma Mutai et Andrea Brigaglia ont par exemple suivi la rédaction d'un Coran par un calligraphe contemporain basé à Maiduguri, la capitale de l'État du Borno au Nigeria, en se concentrant sur les matériaux et les étapes de la réalisation³⁷. Cet exemple montre que la matérialité scripturaire n'est pas seulement accessible par une approche codicologique des supports physiques et de leur propriété, mais elle doit aussi être envisagée par les effets sensibles et ressentis des usages d'un support³⁸. Du texte à la lettre, nous verrons les différentes étapes d'écriture et techniques nécessaires pour la réalisation d'une pseudo-lettre mamelouke. Puis, je décrirai les procédés techniques qui m'ont permis d'obtenir l'objet physique. Enfin, nous verrons comment la lettre de 1440 et son avatar permettent de relire les relations entre les mamelouks et les pouvoirs islamiques du Sahel à l'époque médiévale, notamment dans le cadre de la politique du *ḥaḡḡ* des souverains sahéliens.

Texte original

نسخة كتاب كتب به لملك التكرور في صفر سنة أربع وأربعين وثمانمائة
 أعز الله تعالى جانب الجنب الكريم وبقية الألقاب
 على ما هو موضوع في أيمن مكاتبته ثم لا زالت
 مقاصده الحميدة لدنيا ناجحة ورعاياه تحت لواء
 معدلته مطمئنين في مهاد الأمن بنيته الصالحة
 ومتاجره في اكتساب الأجور وتحصيل المثلوات
 رائحة صدرت تهدي إليه سلاماً أنوار بركته في
 الآفاق لائحة وتحايه معطرة بشائنه الذي هو
 من أطيب رائحة وتوضح لعلمه الكريم أن علومنا
 الشريفة أحاطت بما عزم عليه الجنب من الحجج
 إلى بيت الله الحرام وزيارة ضريح سيدنا محمد عليه
 أفضل الصلاة والسلام وما قصده الجنب الكريم

34. « À l'image de l'Europe, l'étude de la culture de l'écrit en Afrique s'appuie sur une tradition érudite plus ancienne, où la paléographie a tenu une place importante. Depuis les travaux pionniers de Rex Sean O'Fahey et John Hunwick sur la littérature arabe en Afrique, une branche importante d'études s'est développée sur la place de l'écrit dans les sociétés africaines », Bruzzi, Dewièrre, 2019, p. 950-951.

35. Roche, 1997 ; Hall, 2000 ; Stollow, 2010 ; Van Damme, 2015.

36. Hébrard, 1999, p. 10 ; cité dans Mboj-Pouye, 2009, p. 857.

37. Mutai, Brigaglia, 2017.

38. Bruzzi, Dewièrre, 2019, p. 949.

من الإذن الشريف له في بلوغ أربه وإجابته
 إلى حمل نيته ومطلبه وأن ينجز له مرسوما شريفا
 إلى الحكام والمباشرين بالبلاد والطرق بمعاملته
 ومن صحبه من قومه وجماعته بمزيد الإكرام
 والاحترام وعدم التعرض إليهم في الرحيل والمقام
 وأن يزيلوا عنهم الأذى والضرر بالطرق
 والمسالك حسبما أشار إليه من ذلك فقد
 أجبناه إلى قصده الجميل وكتبنا له مرسوما
 شريفا بما سيقف عليه وجهازناه إليه فتمسك
 الجنب الكريم بهذا الإذن الشريف كتب الله
 تعالى سلامته وتقدم خبره إليه ويعزم على
 ما نواه بلغة الله تعالى غاية سؤله ومناه
 ويحضر إلى أبوابنا الشريفة ليجزل له مبراتنا المنيفة
 ونكرم بإقبالنا وفده وينجح بشيئنا الطاهرة
 قصده فيحيط علمه الكريم بذل إن شاء الله
 تعالى سيقبل عمله ويؤيده بالملائك

Traduction³⁹

Copie d'une missive qui fut écrite pour le roi du Takrūr au mois de ṣafar de l'année 844.

Que Dieu Très-Haut rende puissant sa majesté généreuse – suivi des autres titres tels qu'ils figuraient dans la partie droite de sa missive – que ses nobles desseins auprès de nous soient couronnés de succès ; que ses sujets connaissent la quiétude sous le pavillon de sa justice et sa droiture, que ses commerces accumulent les bénéfices. Qu'il marche vers les bonnes actions. En vous saluant, que les lumières de vos grâces (*baraka*) luisent dans les horizons. Salutations parfumées par les meilleures senteurs des pans de votre gracieux habit. Nous informons son excellence que nous fûmes mis au courant de l'intention de son excellence de faire pèlerinage au Saint Sanctuaire [La Mecque] et de visiter le mausolée de notre seigneur Muḥammad, prière et salut sur lui, et de sa demande d'organiser ce qui est nécessaire pour accomplir ses volontés et pour transporter sa maisonnée et son nécessaire. Qu'un noble décret lui soit rédigé à l'adresse des gouverneurs et des responsables du pays, de ses routes, afin que le traitement dû à son égard, à sa cour et à ses accompagnateurs soit des plus respectueux et du plus séant. Que leur chemin ne soit pas coupé, que leur campement ne soit pas attaqué. Qu'ils soient protégés des nuisances et périls dans leur voyage, à travers toutes les voies qu'ils empruntent. Pour toutes ses demandes, nous avons répondu à son Excellence et nous lui avons établi un noble décret à cette fin. Nous vous le transmettons. Que Dieu fasse qu'il soit sain et sauf, que nul n'entrave ce qu'il est en train d'entreprendre. Que Dieu l'aide dans cette entreprise. Qu'il parvienne chez nous afin que nous puissions accueillir sa délégation. Nous adressons à Dieu nos sincères prières pour qu'il atteigne son but par la grâce de Dieu et l'assistance des anges.

39. Traduction de D. Mekouar.

I. Du texte à l'objet

La copie de la lettre de 1440 n'est qu'une version amputée de ce que fut le document original. Le matériel sur lequel le texte fut couché manque et sa mise en page et une partie du texte sont tronqués. L'expression « suivi des autres titres tels qu'ils figuraient dans la partie droite de sa missive » sert à indiquer l'emplacement de la titulature du souverain sahélien. Il manque ainsi la signature du souverain, les marges protocolaires, les formules d'introduction et de conclusion, l'adresse et même le nom du souverain. Ce texte non mis en forme agit comme le miroir du texte avant la mise en forme de la lettre. En effet, il contient l'ensemble des éléments factuels et contextuels propres à la mission de l'ambassadeur sahélien. Même en l'absence du nom du souverain sahélien et de la date précise de rédaction, ce texte devait ressembler au brouillon qui fut donné au secrétaire pour rédiger la lettre officielle. À partir des manuels qui lui étaient contemporains, il est possible de reconstituer une pseudo-lettre mamelouke.

I.1. *Lettre initiale ou réponse? Le statut et la forme*

La lettre de 1440 fut écrite en réponse à une demande de la part du souverain. Dès lors, la question du statut de la lettre se pose : était-elle une réponse (*ğawāb*) ou une lettre initiale (*kitāb*) ? Cette question est essentielle dans l'écriture épistolaire, et en particulier dans l'art de la chancellerie mamelouke⁴⁰. La comparaison entre les deux genres, et les compétences qui leur sont liées, sont sujet de débat chez les auteurs mamelouks. Certains auteurs, dont le secrétaire al-Qalqašandī, avancent que l'art de la réponse est plus difficile à acquérir que l'écriture d'une lettre initiale⁴¹.

Ainsi, pour les réponses, al-Qalqašandī affirme que les secrétaires mamelouks reprenaient la forme de la correspondance de la lettre initiale reçue⁴². Certes, les secrétaires mamelouks suivent toujours les règles propres à leur chancellerie, mais ils appliquent ces dernières en se pliant à la forme et à la structure de la lettre reçue. Cette injonction s'applique au contenu des formules protocolaires et très probablement à la forme de la lettre également. Dans l'ouvrage *Tatqīf al-ta'rif*, le secrétaire Ibn Nāzīr al-Ğayš (m. après 1377) rapporte que la réponse à une lettre du khan de la Horde d'or Ğānī Bek b. Uzbek (vers 1350) fut couchée sur du papier d'une largeur de trois doigts, à savoir le plus petit format de papier utilisé par la chancellerie, au lieu du format d'usage, qui est d'ordinaire le plus prestigieux et le plus grand parmi les formats de papier de chancellerie mamelouke⁴³.

Dès lors, le statut de la lettre au sultan de Takrūr est un élément capital pour l'exercice proposé : s'il s'agit d'une réponse, il est impossible de réaliser la pseudo-lettre, car nous n'avons que peu d'informations sur le format d'écriture des lettres du pouvoir en Afrique sub-saharienne.

40. Gully, 2008, p. 3 ; Dekkiche, 2016, p. 581.

41. Gully, 2008, p. 155.

42. Al-Qalqašandī, *Šubḥ*, VII, p. 235 ; Dekkiche, 2011, p. 290.

43. Favereau, 2007, p. 73.

Le secrétaire mamelouk al-ʿUmarī (mort en 1349) indique que les lettres du Mali étaient écrites sur une feuille large, sans intervalle entre les lignes⁴⁴. De même, décrivant une lettre bornouane de 1391, al-Qalqašandī nous informe que les secrétaires bornouans usaient des feuilles séparées (*ṭūmār*), sans marge ni espace entre les lignes, et l'écriture était de calligraphie Maghrébine⁴⁵. La forme des lettres maliennes et bornouanes était donc similaire à leur équivalent maghrébin, dont les secrétaires usaient du *ṭūmār* de taille proportionnelle à la nécessité de l'écrit⁴⁶. Ces pratiques partagées, fruit des contacts étroits entre Nord et Sud du Sahara, sont également observées dans l'emploi des formules protocolaires et de la structure du texte. Ainsi, la titulature du souverain bornouan dans la lettre de 1391 commence par la formule « *min al-Mutawakkil ʿalā Allāh* » (de celui-qui-se-confie à *Allāh* le Très-Haut), à l'image des lettres hafsidés reproduites par al-Qalqašandī et dans le manuscrit Arabe 4440⁴⁷.

Pour connaître le statut de la lettre étudiée, on peut se fier à la phrase introduisant la lettre, ainsi qu'au texte lui-même. Les lettres du manuscrit 4440 sont divisées en deux catégories par l'auteur ; les lettres initiales et les réponses. Ce dernier les différencie dans le titre, puisqu'il précise s'il s'agit d'une lettre initiale (*kitāb*) ou d'une réponse (*ḡawāb*). Dans le manuscrit, ces dernières sont au nombre de seize⁴⁸. La lettre au souverain du Takrūr ne fait pas partie de cette liste⁴⁹. Elle est qualifiée de *kitāb* par le copiste. Or, l'importance du statut de la lettre pour sa composition, expliquée plus haut, rend hautement improbable l'oubli de sa mention si cette dernière avait été effectivement une réponse. De même, à aucun moment le texte de la lettre n'évoque de lettre écrite de la part du souverain sahélien. La « mise au courant » exprimée dans la lettre laisse entendre que la demande a été exprimée de façon orale au souverain mamelouk ; probablement par la voie d'un ambassadeur envoyé par le souverain sahélien. Aussi, la lettre du manuscrit 4440 est-elle une lettre initiale, qui est soumise aux règles de chancellerie telles qu'elles sont énoncées par les secrétaires mamelouks. Il est possible dès lors de procéder à sa reconstitution, une fois l'identité du souverain sahélien établie.

1.2. Identifier le destinataire de la lettre et les règles de chancellerie

La deuxième étape de ce travail consiste à identifier le destinataire de la lettre, ainsi que choisir le manuel auquel se fier pour suivre les règles de rédaction. Le texte du manuscrit ar. 4440 comporte trois informations qui permettent cela : la date de rédaction, l'information sur le destinataire et la titulature utilisée par le secrétaire dans le protocole d'introduction. La comparaison de ces informations avec les notices des souverains sahéliens dans les cinq grands manuels de chancellerie mamelouke connus à ce jour (*Šihāb al-Dīn Ibn Faḍl Allāh al-ʿUmarī* (1301-1349),

44. Cuoq, 1975, p. 279.

45. Voir al-Qalqašandī, *Ṣubḥ*, VII, p. 116 ; Bivar, 1959, p. 325, n. 5 ; Dewière, 2019a, p. 664.

46. Al-Qalqašandī, *Ṣubḥ*, VI, p. 193.

47. Al-Qalqašandī, *Ṣubḥ*, VIII, p. 79 ; BnF, ms Ar. 4440, f° 56v°, 61r° ; Dewière, 2019a, p. 670.

48. Il s'agit, pour reprendre la numérotation de Frédéric Bauden, des lettres VI, XI, XV, XXIV, XXVIII, XXX, XXXIV, XXXV, XXXVII, XL, XLII, XLV, XLIX, L, LIV et LV (Bauden, 2007, p. 15-23).

49. Gully, 2008, p. 175.

Ibn Nāẓir al-Ġayš (m. après 1377), al-Qalqaṣandī (1418), al-Saḥmāwī (1463-1464) et Ibn al-Qalqaṣandī (1471)⁵⁰), ainsi que l'application des normes de chancellerie issues de ces manuels, nous donnent les éléments nécessaires pour recomposer le texte de la lettre originale.

La majorité des auteurs cités mentionne le Takrūr et l'associe avec le sultanat du Mali. Il n'en a pas toujours été ainsi. En effet, le Takrūr a tout d'abord désigné une cité-État médiévale du XI^e-XIII^e siècle sise dans la vallée du Sénégal, avant de devenir une appellation générique pour les pèlerins venant d'Afrique subsaharienne. Les auteurs arabes orientaux ont une acceptation variable du Takrūr⁵¹. Pour l'encyclopédiste égyptien al-Waṭwāṭ (1235-1318), « le nom de Takrūrī est donné à ceux qui habitent le pays de Borno ». Toutefois, après la visite du sultan du Mali Mansa Mūsā au Caire, en 1324, les auteurs égyptiens, et en particulier les secrétaires de la chancellerie, associèrent le Takrūr avec le Mali⁵².

Jusqu'aux années 1430, cette association est quasi-systématique. Toutefois, le déclin du sultanat du Mali rend son association avec le Takrūr moins évidente⁵³. En effet, les auteurs arabes ont tendance à nommer l'ensemble des pèlerins en provenance du Sahel de l'appellation *takrūrī*. En 1484, le « sultan du Takrūr » rencontré par al-Suyūṭī au Caire en 1484 a été identifié par Joseph Cuoq comme étant le sultan du Borno 'Alī b. Dūnama (1465-1497)⁵⁴. Dès lors, il existe un doute quant au destinataire de la lettre : est-il le sultan du Mali ou le sultan du Borno ?

On peut dire avec une certaine assurance que, pour le cas de la lettre étudiée, le Takrūr fait encore référence au Mali, même si ce n'est qu'une hypothèse⁵⁵. Tout d'abord, les auteurs de manuels de chancellerie mamelouke du XV^e siècle associent encore le Takrūr avec le Mali. La comparaison entre la titulature présente dans le texte et les titulatures décrites dans les manuels de chancellerie permet de renforcer l'idée que la lettre est à destination du sultan du Mali. La titulature utilisée par le secrétaire dans la lettre est composée d'un *laqab* (titre) principal, d'un *laqab* secondaire et du *nu'ūt*⁵⁶. Elle se compose de la manière suivante : *A'azza Allāh ta'ālā ḡānīb al-ḡanāb al-karīm*. Cette formule est attribuée aux sultans du Mali par trois des auteurs de manuels sur cinq, alors que seul al-Qalqaṣandī attribue cette formule au sultan du Borno (voir tableau 1). En particulier, la formule est utilisée par Ibn al-Qalqaṣandī (ou Ibn Abī Ġudda), mort en 1471, qui fut secrétaire de plusieurs émirs mamelouks au milieu du XV^e siècle et qui fut un contemporain de la lettre étudiée⁵⁷. Dès lors, j'ai pris le parti de suivre les normes de chancellerie décrites par Ibn al-Qalqaṣandī.

50. Sur ces auteurs, lire Bauden, 2019a, p. 28-36. Il existe d'autres manuels de chancellerie, toujours non édités.

51. Collet, 2017, p. 147.

52. Voir la liste des auteurs donnée dans Levtzion, 1986, p. 183, complétée dans Collet, 2017, p. 148. On peut ajouter à la liste des auteurs qui associent le Takrūr au Mali : Ibn Nāẓir al-Ġayš (m. après 1377), al-Saḥmāwī (1463-1464) et Ibn al-Qalqaṣandī (1471).

53. Al-Naqar, 1969, p. 373 ; Collet, 2017, p. 147-148.

54. Cuoq, 1975, p. 254. Cette hypothèse sera par la suite unanimement reprise par les chercheurs, à l'image de J. E. Lavers (1993), Y. Dahiru (1981), D. Lange (1977) et N. Levtzion (1986).

55. Durant mes discussions avec le spécialiste du sultanat du Mali médiéval H. Collet, nous avons convenu qu'il n'était pas possible de trancher définitivement cette question à l'heure actuelle.

56. Dekkiche, 2019, p. 203.

57. Bauden, 2013, p. 199. Voir aussi Collet, 2017, p. 658.

Auteur	Borno	Mali
al-ʿUmarī (1301-1349)	Que Dieu Très-Haut prolonge la victoire de sa majesté généreuse ⁵⁸	أدام الله تعالى نصر المقر Que Dieu Très-Haut prolonge la victoire du haut siège ⁵⁹
Ibn-Nāẓir al-Ġayš (m. apr. 1377)	Que Dieu Très-Haut prolonge la victoire de sa majesté généreuse ⁶⁰	أعز الله تعالى جانب الجناب الكريم Que Dieu Très-Haut rende puissant sa majesté généreuse ⁶¹
al-Qalqašandī (1418)	Que Dieu Très-Haut rende puissant sa majesté généreuse ⁶²	أعز الله تعالى جانب الجناب الكريم Que Dieu Très-Haut rende puissant sa majesté généreuse ⁶³
al-Saḥmāwī (1463-1464)	Que Dieu Très-Haut prolonge la victoire de sa majesté généreuse ⁶⁴	أدام الله تعالى نصر المقر Que Dieu Très-Haut prolonge la victoire du haut siège ⁶⁵
Ibn al-Qalqašandī (1471)	Que Dieu Très-Haut prolonge la victoire de sa majesté généreuse ⁶⁶	أعز الله تعالى جانب الجناب الكريم Que Dieu Très-Haut rende puissant sa majesté généreuse ⁶⁷

Tableau 1. Titulature des souverains du Borno et du Mali selon les auteurs mamelouks (en gras la formule de la lettre du ms Ar. 4440).

Ni le texte de la lettre, ni Ibn al-Qalqašandī ne donnent le nom du souverain qui règne sur le Mali en 1440. Or, la chronologie des souverains du Mali du xv^e siècle nous est largement inconnue. Le nom d'un souverain du Mali apparaît dans le manuel d'al-Saḥmāwī, qui écrit seulement deux ans après l'envoi de notre lettre en 1442-1443⁶⁸. Ce dernier nomme le sultan du Mali Yūsuf b. Mūsā b. ʿAlī b. Ibrāhīm⁶⁹. Un document plus tardif donne quelques informations sur les souverains du Mali. Entre 1481 et 1495, le roi Jean II du Portugal envoie des ambassades auprès du roi du Fouta, du chef de Tombouctou et du sultan du Mali.

58. Al-Qalqašandī, *Ṣubḥ*, VIII, p. 7.

59. Al-Qalqašandī, *Ṣubḥ*, VIII, p. 10.

60. Ibn Nāẓir al-Ġayš, *Tatqīf al-taʿrīf*, p. 26. Je remercie Hadrien Collet pour m'avoir donné les références de ce travail. Sur cet auteur, lire Bauden, 2019a, p. 30.

61. Ibn Nāẓir al-Ġayš, *Tatqīf al-taʿrīf*, p. 25.

62. Al-Qalqašandī, *Ṣubḥ*, VIII, p. 8.

63. Al-Qalqašandī, *Ṣubḥ*, VIII, p. 10.

64. Al-Saḥmāwī, *al-Ṭaḡr*, II, p. 795 ; Yüksel Muslu, 2014, p. 191.

65. Al-Saḥmāwī, *al-Ṭaḡr*, II, p. 796.

66. British Library, n° OR. 3625, f° 43v°.

67. British Library, n° OR. 3625, f° 43r°, v°; traduction dans Collet, 2017, p. 660.

68. Bauden, 2019a, p. 33-34.

69. Al-Saḥmāwī, *al-Ṭaḡr*, II, p. 796.

Deux ambassades partent de Gambie et d'El-Mina pour le Mali. Le souverain qui la reçoit est un certain Mansa Maḥmūd b. Walī b. Mūsā⁷⁰, qui pourrait être le fils du souverain mentionné par al-Saḥmāwī. Se peut-il que Yūsuf soit remplacé par Wālī dans la lettre à Jean II⁷¹? Quoi qu'il en soit, nous avons choisi d'attribuer la lettre à Yūsuf. Or, dans l'onomastique arabe, le *laqab* Ġamāl al-Dīn est le plus fréquemment utilisé pour ce nom, ce qui donne al-Ġamālī dans la correspondance diplomatique⁷². C'est le nom que j'ai utilisé pour la pseudo-lettre.

1.3. Construire les protocoles d'ouverture et de clôture

Le texte d'origine ne correspond pas tout à fait au texte qui était présent dans la lettre originale. En effet, les protocoles d'ouverture et de clôture ne sont pas recopiés. Avant tout, j'ai enlevé la première phrase qui présente la lettre, ainsi que la ponctuation du texte d'origine, car le découpage ne semblait pas correspondre aux fins de ligne, mais plutôt au découpage des phrases. Puis, j'ai procédé aux ajouts. Le protocole d'introduction se compose de la *basmala*; de la formule *A'azza Allāh ta'ālā ḡānib al-ḡanāb al-karīm*, suivi des titres du souverain destinataire. J'ai utilisé les titres d'Ibn al-Qalqašandī, ainsi que le nom d'al-Ġamālī, comme énoncé précédemment. Le protocole de clôture ne varie presque pas d'une lettre diplomatique à l'autre. Il a pour but de clôturer la missive et contient, dans le cas d'une lettre à un souverain, cinq éléments : la formule *In šā' Allāh ta'ālā*, déjà présente dans le texte d'origine; la date, sur deux lignes; les notes d'enregistrement; la *ḥamdala*; et la *ḥasbala*⁷³. La date du texte original étant incomplète, j'ai dû procéder à un ajout factice afin de correspondre aux normes de chancelleries. En effet, il n'est pas précisé le jour dans le texte original. Or, les secrétaires faisaient toujours mention du jour précis ou du décile dans la formule protocolaire. Ici, j'ai choisi de manière arbitraire le dernier décile du mois (voir tableau 2).

70. Ly-Tall, 1984, p. 209.

71. Le nom de Walī peut être un prénom comme un titre honorifique, voir Dewière, 2012, p. 67.

72. Communication personnelle de F. Bauden.

73. Pour le détail sur le protocole de clôture, lire Dekkiche, 2011, p. 387-392.

Texte original	
نسخة كتاب كتب به الملك التكرور في صفر سنة أربع وأربعين وثمانمائة أعز الله تعالى جانب الجناح الكريم وبقية الألقاب على ما هو موضوع في أيمن مكاتبته ثم [...] إن شاء الله تعالى سيقبل عمله ويؤيده بالملائك	Nous transmettons une missive initialement envoyée à l'adresse du sultan roi du Takrūr au mois de ṣafar de l'année 844). Que Dieu Très-Haut rende puissant sa majesté généreuse – suivi des autres titres tels qu'ils figuraient dans la partie droite de sa missive. [...] [Sachez que] Nous adressons à Dieu nos sincères prières pour qu'il atteigne son but par la grâce de Dieu et l'assistance des anges.
Texte amendé	
بسم الله الرحمن الرحيم أعز الله تعالى جانب الجناح الكريم العالي الملك الجليل العالم العادل المجاهد المؤيد الم رابط المठाغر العابد الخاشع الناسك الأوح الجليلي ذخر الإسلام والمسلمين ناصر الغزاة والمجاهدين عيون جيوش الموحدين ركن الأمة عماد الملة جمال الملوك والسلاطين عضد أمير المؤمنين [...] إن شاء الله تعالى سيقبل عمله ويؤيده بالملائك كتب في عشر الأخيرة من شهر صفر المحرم من سنة أربع وأربعين وثمانمائة حسب المرسوم الشريف الحمد لله وحده وصلوته على سيدنا محمد واله وصحبه وسلامه حسبنا الله ونعم الوكيل	Au nom de Dieu Clément et Miséricordieux. Que Dieu Très-Haut rende puissant sa majesté généreuse, son altesse, l'auguste roi, le savant, le juste, le combattant de la foi, l'assisté en Dieu, le zélé, [le gardien] des frontières [de l'Islam], l'adorateur, soumis et dévot de Dieu, al-Ġamālī, trésor de l'islam et des musulmans, victorieux des conquêtes, champion des combattants de la foi, recours des armées de ceux professant l'unicité, pilier de la umma, colonne de la religion, splendeur des rois et des sultans, auxiliaires du prince des croyants. [...] [Sachez que] Nous adressons à Dieu nos sincères prières pour qu'il atteigne son but par la grâce de Dieu et l'assistance des anges. Écrit la dernière dizaine du mois sacré de ṣafar de l'année 844. Conformément au noble rescrit. Louange à Dieu unique. Et ses bénédictions sur notre seigneur Muḥammad, ses parents, ses compagnons et sa paix. Notre part est Dieu et c'est le meilleur être de confiance.

Tableau 2. Texte original et texte amendé.

1.4. Les derniers ajouts : la signature et l'adresse

Après la rédaction de la lettre par le copiste, les lettres étaient signées par le souverain à l'aide d'un calame plus épais que le reste du texte⁷⁴. La *ʿalāma* était un des deux principaux moyens de validations des documents diplomatiques⁷⁵. Elle faisait l'objet d'un cérémonial

74. Dekkiche, 2011, p. 340.

75. Bauden, 2019a, p. 53.

2. Dimensions et mise en page

La mise en page et les marques de validation de la lettre sont extrêmement codifiées. Les manuels de chancellerie insistent en particulier sur trois aspects : la dimension du papier et son organisation en rouleau ; l'agencement du texte et le choix des formules protocolaires et de la signature sultanienne. Ces marqueurs graphiques suivent des règles communes à l'ensemble de la correspondance mamelouke, déclinées en fonction du rang du destinataire de la lettre, afin de leur donner une identité graphique reconnaissable au premier coup d'œil⁸⁰. Ils permettent aux agents de la diplomatie de placer les souverains sur une carte des hiérarchies de pouvoir mamelouk-centrée⁸¹. D'autres règles ne sont pas évoquées, car elles correspondent plus à des usages partagés par des scribes ayant suivi la même formation scripturaire : la calligraphie et l'agencement des mots sont laissés à la discrétion des scribes, qui n'usent toutefois que des trois calligraphies curvilinéaires de l'arabe : le *tulut*, le *tawqī'* et le *riq'a*⁸². Pour la lettre qui nous concerne, la mise en page de la lettre suit les règles énoncées par Ibn al-Qalqaṣandī :

Puis on laisse trois feuilles blanches (*awṣal*) et on écrit la noble *basmala* au sommet de la quatrième feuille. Sous la noble *basmala*, on écrit la ligne du protocole d'ouverture [...]. Puis on ornemente l'emplacement de la signature (*bayt al-'alāma*). [...] On lui écrit sur le format de papier *al-tult*. La noble signature (*'alāma*) [du sultan à son égard] est : son frère (*aḥūhu*). L'on s'adresse à lui par la formule « sa majesté généreuse » (*al-ḡanāb al-karīm*), on lui formule la requête dans le corps de la lettre, et enfin on termine par un protocole de clôture complet⁸³.

Dans ce passage, Ibn al-Qalqaṣandī précise que trois feuilles blanches doivent précéder l'écriture sur le rouleau ; que le format de papier est en *al-tult* ; que la signature s'accompagne de la formule « son frère » et que le titre est « sa majesté généreuse », comme dans le texte du manuscrit. Les sections suivantes décrivent la mise en œuvre technique de ces règles afin d'arriver à un DAO de la lettre.

80. « Entre l'élaboration du texte et la pose des marques de validation, l'étape de la rédaction et de la mise en pages du document final nécessite des compétences techniques spécifiques qui traduisent une volonté de donner à la forme de la lettre une identité politique et symbolique précise », Dewière, 2019b, p. 1059. Sur l'écriture comme définisseur d'une nouvelle identité culturelle géographique, lire Morelle, 2007, p. 186.

81. Dekkiche, 2019, p. 186.

82. Dekkiche, 2011, p. 321.

83. British Library, n° OR. 3625, f° 43r° ; traduction H. Collet, 2017, p. 660-661.

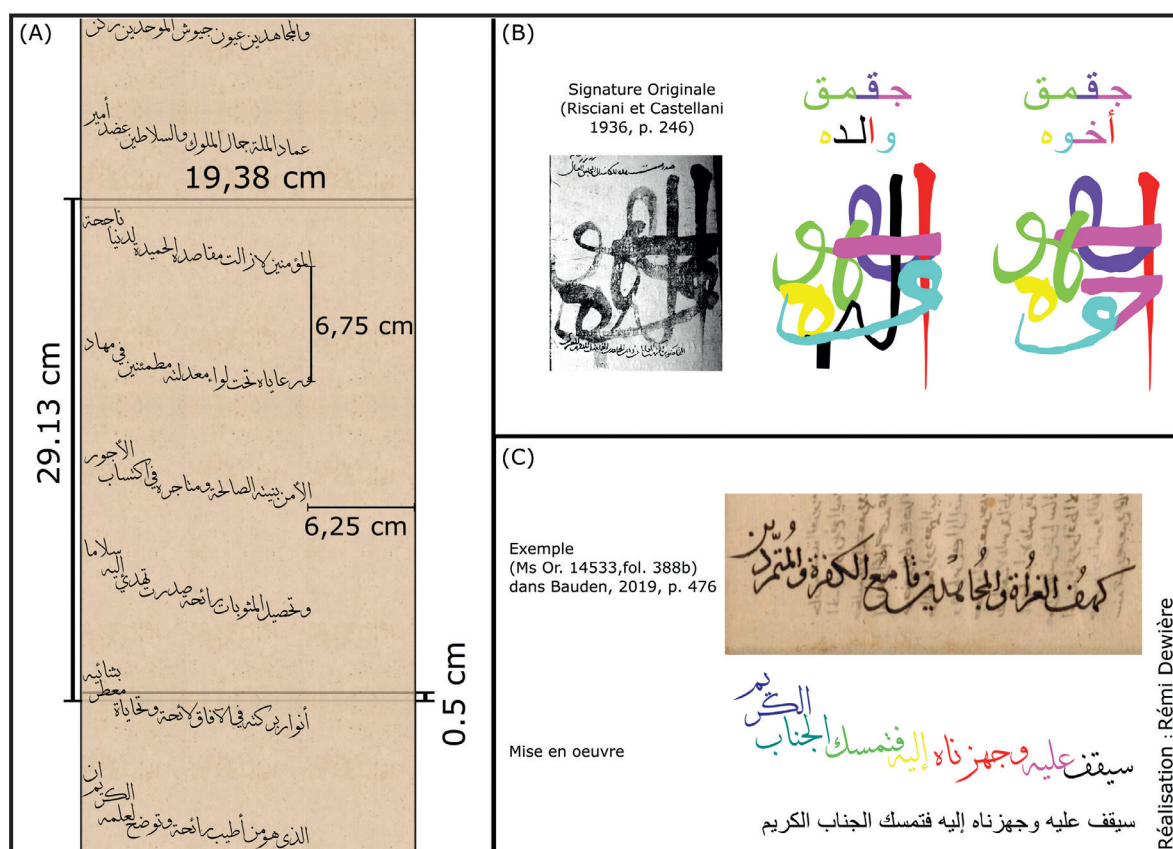


Fig. 2. Détails techniques de réalisation.

2.1. Le papier

Le papier utilisé par les souverains mamelouks était un papier à cuve dit oriental, sans contremarque ni filigrane⁸⁴. Pour rendre la texture du papier à cuve dans le DAO, puis dans la version physique de la lettre, j'ai sélectionné un échantillon d'un document mamelouk publié dans un article de Frédéric Bauden⁸⁵, puis je l'ai transformé en texture. La lettre était écrite sur un ensemble de feuilles de papier en format nommé *al-tult*, soit le tiers d'une feuille entière. Ce format était réservé pour les souverains de troisième catégorie⁸⁶. Ses dimensions étaient de 19,383 cm de largeur et 29,131 cm de longueur. Ainsi, la présente lettre est composée de douze feuilles de ce format collées les unes aux autres. L'espace de colle, nommé *kollesîs*, mesure 0.5 cm et sert à lier une feuille à l'autre (voir fig. 2, A)⁸⁷.

84. Sur l'histoire du papier dans le monde islamique, lire Bloom, 2001.

85. Leiden, Universiteitsbibliotheek, ms Or. 14533, f° 389r° (Bauden, 2019b, p. 477).

86. Dekkiche, 2019, p. 201.

87. Dekkiche, 2019, p. 106.

2.2. L'écriture et son positionnement

Les secrétaires utilisaient plusieurs calligraphies pour l'écriture de leurs lettres⁸⁸. Parmi elles, le *tult* est une des calligraphies qui a survécu le plus longtemps⁸⁹. Il s'agit de la calligraphie utilisée par le copiste du manuscrit ms Ar. 4440, où est recopiée la lettre étudiée. Pour reproduire la calligraphie, j'ai utilisé une police de caractères nommée *Decotype Thuluth*. Bien que son utilisation ne remplace pas un calligraphe⁹⁰, son usage permet de reproduire les particularités d'écriture de la chancellerie. Pour écrire, les secrétaires écrivaient en suivant une ligne qui s'inclinait vers le haut en fin de ligne, n'hésitant pas à superposer les mots en arrivant à la marge, ou en coupant un mot pour ne pas avoir à passer la ligne⁹¹. Pour créer cet effet, j'ai procédé au découpage des mots qui composaient la ligne, pour les incliner et pouvoir les disposer de manière indépendante sur la page (voir fig. 2, C).

Le nombre de mots par ligne varie entre les lettres et les copistes. Je me suis inspiré de deux exemples pour décider de la taille des caractères et du nombre moyen de mots par ligne. Le premier est la lettre d'où j'ai tiré la '*alāma*-signature⁹² ; le second reprend les extraits de lettres diplomatiques trouvées dans les manuscrits holographes d'al-Maqrizī par Frédéric Bauden⁹³. En moyenne, il y a environ 7,5 mots par ligne dans le corps de texte de ma pseudo-mettre (à l'exclusion des deux premières lignes, l'adresse et le protocole de clôture), dans une amplitude de 6 à 11 mots. Cette moyenne et cette amplitude sont relativement proches de celles des lettres diplomatiques trouvées par Frédéric Bauden, mais plus petites que celles de la lettre de Sciaban, dont le rang est toutefois inférieur à celui du souverain du Mali (voir tableau 3).

	Nombre de lignes	Mots/lignes	Amplitude de corps de texte
Lettre de Sciaban	45	11,4	7-17
Article de Bauden	24	8	6-12
Ms Ar. 4440	37	7,5	6-11

Tableau 3. Nombre de mots par ligne dans le corps de texte de deux exemples de lettres mameloukes et de la pseudo-lettre.

88. Dekkiche, 2011, p. 322.

89. Sourdel-Thomine *et al.*, 1978, p. 1123.

90. Une autre option aurait été de reprendre la calligraphie du manuscrit Ar. 4440, vu que le style correspond à celui de la chancellerie mamelouke (Bauden, 2007, p. 5). Toutefois, l'opération aurait été trop complexe, pour des raisons techniques, l'ajout de texte inédit et l'accès restreint que j'ai eu du manuscrit. L'usage d'une police de caractère informatique permettait par ailleurs de conserver une uniformité de style propre à l'écriture professionnelle.

91. Dekkiche, 2011, p. 322.

92. Risciani, Castellani (éd.), *Documenti e firmani dei sultani*, p. 246-252.

93. Bauden, 2019b, p. 413-415.

2.3. La mise en page du texte

Hormis l'adresse, évoquée plus haut, le texte est écrit au recto de la lettre. La lettre commence par la *ṭurra*, qui représente l'ensemble des feuilles (*awṣāl*) vierges au début du rouleau (*darğ*)⁹⁴. Ces feuilles servaient à protéger le contenu écrit du document lors de son voyage. Pour une lettre de format *al-tult*, le secrétaire ajoutait trois feuilles vierges avant de commencer l'écriture⁹⁵. Sur la quatrième feuille, le secrétaire commence par la *basmala* puis par la première phrase de titulature, avec un espace resserré. Pour la pseudo-lettre, j'ai repris la *basmala* en *ṭuluṭ* recopiée par al-Qalqaṣandī⁹⁶. Entre la seconde ligne et la troisième ligne, j'ai laissé un espace pour la 'alāma-signature. La troisième ligne se situe en bas de la quatrième feuille. Ensuite, l'espace entre les lignes est régulier, hormis entre les deux lignes de date, où l'espace est resserré⁹⁷.

Entre les lignes, il y a deux espaces possibles pour les souverains de troisième catégorie. Il est de deux ou trois doigts, soit 4,504 cm ou 6,756 cm. La marge droite est d'un tiers de la page, soit environ 6,25 cm (fig. 2, A)⁹⁸. Le protocole de clôture ne respecte pas cette marge : les lignes sont alors centrées par rapport à la feuille. Sur l'avant dernière ligne, un petit espace doit séparer la *ḥamdala* et la *taṣliya*⁹⁹. Quel que soit l'espace entre les lignes choisi, on observe sur le DAO final que l'espace laissé vide est énorme (fig. 3). Cet espace vide est une manière pour les sultans mamlouks d'exprimer leur pouvoir. En prenant des interlignes de 4,5 cm, la présente lettre, dont le contenu est relativement simple (il s'agit d'une lettre autorisant la venue d'un takrūrī pour le pèlerinage à la Mecque), fait 2,9 m sur 19,38 cm. Avec un interligne à 6,25 cm, on arrive quasiment à 3,5 m ! La réalisation de l'objet renforce cette impression de monumentalité et offre un aperçu extrêmement utile pour saisir la matérialité et la sensorialité des échanges diplomatiques transsahariens médiévaux.

94. Dekkiche, 2011, p. 335.

95. Dekkiche, 2011, p. 338.

96. Al-Qalqaṣandī, *Ṣubḥ*, III, p. 138. Dekkiche, 2011, p. 324.

97. Dekkiche, 2011, p. 340.

98. Dekkiche, 2011, p. 339.

99. Risciani, Castellani (éd.), *Documenti e firmani dei sultani*, p. 252 ; Dekkiche, 2011, p. 392.

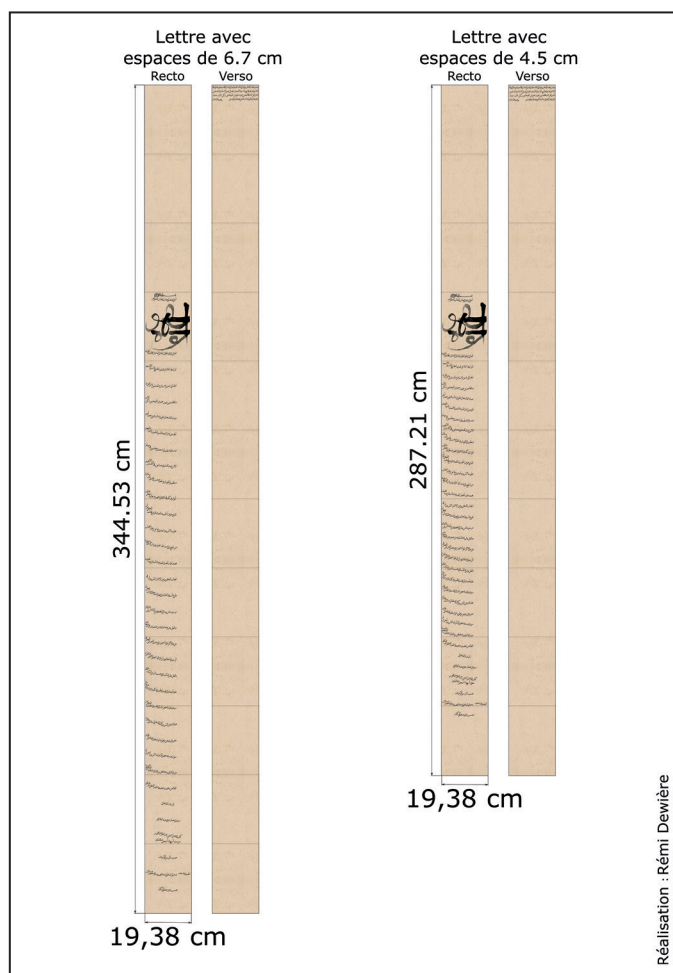


Fig. 3. DAO de la pseudo-lettre, avec les deux espaces interlignes possibles.

2.4. Du DAO à l'objet

Le passage du DAO à l'objet physique comporte une série d'étapes, dont certaines diffèrent de la fabrication d'une lettre mamelouke (fig. 4). La première étape consiste à choisir la teinte utilisée pour donner l'effet de papier à cuve oriental en recto et verso. En effet, la couleur de sortie papier dépend de l'imprimante utilisée. La seconde étape est l'impression de la surface écrite, pour laquelle j'ai imprimé le fond et le texte ensemble. Par soucis d'économie, j'ai imprimé deux feuilles simultanément sur du papier 90 g de format SRA3 (32 × 45 cm). Par la suite, j'ai procédé au massicotage des feuilles respectant les mesures du papier oriental dans un atelier de reprographie¹⁰⁰. Enfin, j'ai collé les feuilles entre elles pour obtenir le rouleau final.

¹⁰⁰. Balduzzi copy center, Piazza Aldrovandi, 4/B - 40125 Bologna. Je les remercie pour leur gentillesse et pour m'avoir autorisé à prendre des photos de leur atelier et de leur travail.



Fig. 4. Étapes de la fabrication (photos prises avec l'aimable autorisation du Balduzzi copy center, Bologna).

À gauche : en haut, l'impression de différentes tonalités de texture pour choisir le rendu d'impression ; au milieu, le découpage manuel des feuilles ; en bas, le découpage des feuilles à la machine.

À droite, en haut : les 12 feuilles avant collage ; au milieu, le matériel pour le collage ; en bas, le collage suivant les dimensions du kollésis.



Fig. 5. Texte original (Ar. 4440, f° 202r°, v°).

Le processus de création d'une pseudo-lettre mamelouke à partir d'un texte issu d'un manuscrit a mobilisé un nombre important de supports (voir fig. 5). Consulté sur microfilm et reproduction digitale, j'ai transcrit ce texte pour ensuite créer un dessin assisté par ordinateur. Cette opération de décontextualisation du texte, suivie de sa juxtaposition avec les normes tirées d'un manuel de chancellerie mamelouke, s'apparente aux expériences décrites par Claude Bernard, et reprises par Daniel Milo dans son article sur l'histoire expérimentale¹⁰¹. Elle permet d'observer de manière sensible un texte dont l'original a aujourd'hui disparu, à partir d'un objet moderne, mais dont la réalisation a suivi des règles en usage lors de la rédaction de l'original. Cette opération n'a pas seulement créé une pseudo-lettre, mais elle a aussi modifié le texte lui-même, enlevant des passages et en ajoutant d'autres, tout en se réservant une marge de liberté pour adopter des pratiques se substituant à des usages aujourd'hui disparus.

De la copie à la reproduction d'une lettre diplomatique mamelouke, on assiste à une triple transformation : une transformation textuelle, une transformation visuelle et une transformation matérielle. Le document produit se présente ainsi sous la forme d'un rouleau de 3,5 m de longueur sur 20 cm de largeur. La présence de l'adresse en haut au verso du document fait que celle-ci est visible lorsque le document est enroulé : elle prend même presque toute la surface du rouleau de papier. De cette manière, le document est facilement identifiable par le messager et de format suffisamment petit pour être transportable. L'interligne que j'ai choisi donne un aspect monumental et aéré au texte. La signature du souverain, qui occupe un espace de 20 × 20 cm, contribue à la monumentalité du document. Cette monumentalité fait de la lettre un élément essentiel des ambassades transsahariennes, et contraste fortement avec la concision du texte et des informations qu'il contient. La section suivante intègre le texte et l'objet dans le contexte des relations diplomatiques entre les mamelouks et leurs interlocuteurs sahéliens.

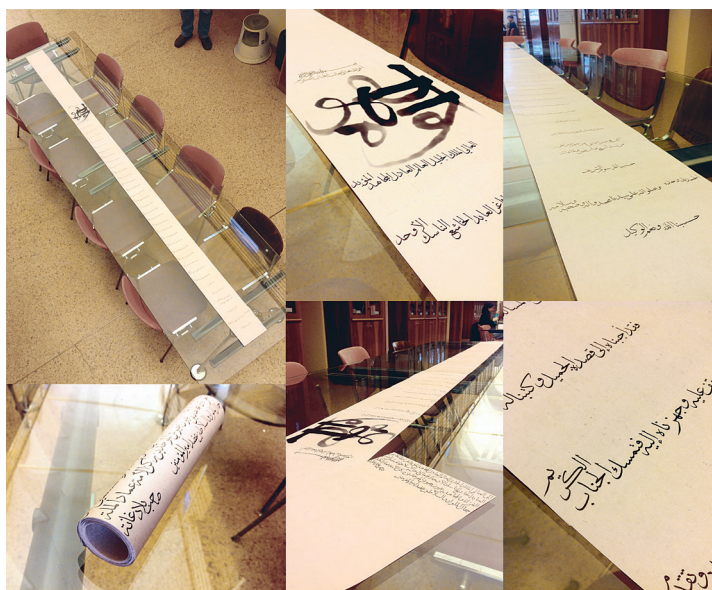


Fig. 6. Pseudo-lettre mamelouke.

101. Milo, 1990, p. 717.

3. Espaces, vides et mise en scène du pouvoir sultanien

Mis en relation, le contenu et la forme de la lettre permettent d'enrichir nos réflexions sur plusieurs points. Le premier concerne la centralité du pèlerinage à La Mecque dans les relations diplomatiques des souverains du Sahel avec l'Égypte mamelouke. Le second concerne la validité des modèles de chancellerie mamelouke : en possession d'un texte privé de ses formules protocolaire et de sa mise en page d'origine, il a été possible de reconstituer une lettre mamelouke à partir des manuels qui lui étaient contemporains. Cette réalisation remet au centre des acteurs essentiels dans la conduite de la diplomatie : les personnes qui interviennent dans la fabrication des objets de pouvoir, du papetier au scribe. Enfin, l'objet permet d'aborder les questions relatives au recyclage ou aux usages du document une fois sa mission première achevée.

3.1. La politique du *ḥağğ* des souverains du Sahel

Le *ḥağğ* a toujours été considéré comme un vecteur d'intégration et de légitimation du pouvoir dans le monde islamique. Le pèlerinage à La Mecque est rapidement devenu un enjeu politique, tant sur la scène diplomatique qu'au niveau étatique. Le titre de protecteur des lieux saints, *ḥādīm al-Ḥaramayn al-šarīfayn*, fut un moyen de légitimer les sultans dans le monde islamique¹⁰², qu'ils soient mamelouks ou ottomans¹⁰³. À un niveau plus régional, le contrôle de La Mecque a également été un enjeu des relations diplomatiques entre l'Égypte mamelouke et le Yémen rassoulide¹⁰⁴. Si les puissances du Sahel et du Maghreb ne furent presque jamais impliquées dans ces jeux de pouvoir autour des villes saintes¹⁰⁵, les souverains musulmans africains misèrent rapidement sur l'organisation du pèlerinage pour asseoir leur légitimité¹⁰⁶. Cette tendance se renforce à mesure que le Maghreb perd de son influence politique au Moyen-Orient. À partir du xiv^e siècle, les relations diplomatiques entre l'Égypte et l'Afrique du nord-ouest concernent surtout la question de la caravane du pèlerinage terrestre¹⁰⁷. Cette correspondance est d'autant plus motivée que les routes sont dangereuses, et l'organisation de la caravane maghrébine et sahélienne du *ḥağğ* devient centrale pour les souverains des deux rives du Sahara.

Au Sahel en particulier, la politique du *ḥağğ* est bien ancrée dans les pratiques de pouvoir des souverains islamisés. En plus des questions liées à l'organisation de la caravane du pèlerinage, plusieurs d'entre eux se rendent eux-mêmes à La Mecque, en passant par Le Caire. Ces pèlerinages royaux sont remarquables, voire exceptionnels dans l'ensemble du

102. Faroqhi, 2004, p. 72.

103. Karateke, 2005, p. 30.

104. Vallet, 2010, p. 456-469.

105. Seul le calife fatimide al-Mu'izz (953-975) entrepris de faire le pèlerinage à La Mecque après sa conquête du Caire depuis Kairouan, afin d'affirmer son hégémonie face aux califes abbassides. Robinson, 1931, p. 123.

106. Chiffolleau, 2015, p. 11.

107. Valérian, 2019, p. 170.

*Dār al-islām*¹⁰⁸. Le pèlerinage royal le plus célèbre et spectaculaire reste le pèlerinage du sultan malien Mansa Mūsā, en 1324. Toutefois, cette initiative n'est pas isolée et de nombreux autres souverains ont entrepris ou tenté le voyage à La Mecque, pour asseoir leur légitimité internationale et interne, pour défendre leurs intérêts commerciaux ou pour affirmer leur appartenance au *Dār al-islām* et à la communauté des Croyants¹⁰⁹. La lettre de 1440 s'inscrit dans cette dynamique.

Les souverains du Mali et du Borno sont les plus nombreux à s'être rendus à La Mecque¹¹⁰. Or, en 1440, les deux sultanats vivent des moments troubles qui ne favorisent pas l'entreprise d'un voyage de plus d'un an et demi vers La Mecque. De 1360 à 1460, les sultans Sefuwa du Borno sont embourbés dans un conflit interdynastique, aggravé par des conditions climatiques défavorables et des pressions militaires extérieures¹¹¹. Le sultanat du Mali subit aussi un contexte défavorable, marqué par la perte de Tombouctou et de sa route transsaharienne en 1433. En principe, l'axe occidental partant de la ville douanière de Walata était encore praticable, mais les sources sont très ténues pour cette époque¹¹². Les décennies suivantes, le sultanat Songhay, dont la capitale était Gao, connaît une phase d'expansion rapide. Sous les règnes de Sonni 'Alī Ber (1464-1492) et de Askiya Muḥammad (1492-1529), le territoire du Songhay épouse toute la boucle du Niger du Kebbi à Djenné et s'étend jusqu'aux mines de Teghazza dans le Sahara, reléguant le Mali à l'écart des routes transsahariennes. Jusqu'à la conquête ottomane de l'Égypte en 1517, le sultanat Songhay s'est substitué au Mali dans les échanges avec l'Égypte.

Malgré cela, l'existence de cette lettre montre que le pèlerinage à La Mecque demeure un levier important pour satisfaire les ambitions politiques et économiques des souverains du Sahel. Le pèlerinage est notamment un prétexte pour se rendre au Caire afin d'obtenir l'investiture des derniers califes abbassides¹¹³. De nombreux souverains musulmans, à l'image du sultan ottoman Bāyezīd 1^{er} en 1394 ou du sultan de Delhi Muḥammad b. Ṭuḡluq (1325-1351), ont envoyé des délégations au Caire à cette fin¹¹⁴. Les souverains du Borno, du Mali et du Songhay s'y rendent personnellement. À l'époque moderne, on assiste même à une inflation des pèlerinages par les acteurs politiques, en particulier au sultanat du Borno. Les références au pèlerinage des sultans à La Mecque se multiplient à partir du xvi^e siècle. De 1465 à 1744, le sultan du Songhay Askiyā Muḥammad et entre sept et neuf sultans du Borno ont fait ou

108. Dewièrè, 2017, p. 220-221.

109. Il existe une riche littérature sur cet argument, qui a récemment fait l'objet d'un renouvellement important, al-Naqar, 1972; Barkindo, 1992; Dewièrè, 2017; 2019a; 2019c; Collet, 2019a; 2019b; Dekkiche, 2019.

110. On peut rajouter également les souverains du Kanem, mais dont la dynastie est la même que celle qui régna au Borno à partir du xiv^e siècle. Sur le transfert des souverains du Kanem vers le Borno au xiv^e siècle, lire Lange, 1982.

111. Sur les événements politiques de cette période, voir Lange, 1977; 1982; 1989; Holl, 2000. Sur la sécheresse, voir Maley, Vernet, 2013.

112. Fauvelle-Aymar, 2013, p. 227-234; Collet, 2017, p. 436-437.

113. Dewièrè, 2017, p. 246.

114. Veinstein, 2006, p. 457; Broadridge, 2008, p. 150; Vallet, 2011, p. 269.

tenté le *ḥaġġ*¹¹⁵. En outre, certains de ces sultans multiplient les voyages vers La Mecque, à l'image de 'Alī b. 'Umar (1639-1677), qui entreprend le voyage cinq fois, mourant en chemin lors de son dernier voyage en 1677¹¹⁶.

Les souverains du Sahel utilisent le pèlerinage à La Mecque pour exister diplomatiquement et s'affirmer comme des interlocuteurs islamiques des sultans mamelouks. La réception d'une lettre des souverains mamelouks est, en soi, une confirmation de leur pouvoir au sud du Sahara. Ces derniers exploitent l'entreprise risquée du pèlerinage afin de s'affirmer au sein de leur propre dynastie ou à un niveau régional. Selon B. Barkindo, les pèlerinages des sultans du Borno 'Alī b. Dūnama (1465-1497) et Idrīs b. 'Alī (1564-1596) auraient été motivés par la volonté d'entreprendre de difficiles réformes politiques et religieuses au sein de l'État¹¹⁷. Cette même volonté aurait poussé Dūnama b. Salma (1210-1248) à engager le Kanem dans les réformes qui menèrent à des dissensions internes. En faisant le pèlerinage à La Mecque en 1324, Mansa Mūsā mêle objectifs politiques et économiques : obtenir l'investiture du calife abbasside résidant au Caire et ouvrir une nouvelle route commerciale entre la boucle du Niger et l'Égypte¹¹⁸. Dans les années 1640-1650, le sultan du Borno 'Alī b. 'Umar entreprend le pèlerinage pour contester la politique saharienne des pachas de Tripoli¹¹⁹. Au Sahel, les pèlerinages des différents souverains faisaient aussi l'objet de luttes âpres pour construire des légitimités politiques. Ainsi, il apparaît que les chroniqueurs de Tombouctou des *xvii^e* et *xix^e* siècles mirent en avant le pèlerinage du souverain Songhay Askiyā Muḥammad de 1497 pour contrebalancer l'aura du pèlerinage de Mansa Mūsā¹²⁰. Avec ces exemples, on touche du doigt le lien entre le pèlerinage à La Mecque et la pratique du pouvoir, notamment sa pratique diplomatique. Ainsi, le *ḥaġġ* est un facilitateur des échanges diplomatiques. Il est simultanément un outil de légitimation interne ainsi qu'un outil d'intégration des souverains au jeu diplomatique dans le *Dār al-islām*.

3.2. Pèlerinage et diplomatie : une question de pratiques

En la comparant au récit d'une ambassade bornouane advenue en 1391, la lettre de 1440 nous renseigne également sur les questions pratiques et logistiques liées à la politique du pèlerinage des souverains sahéliens. Cette ambassade fut envoyée par le sultan du Borno 'Uṭmān b. Idrīs (1389-1421) au sultan mamelouk al-Zāhir Sayf al-Dīn Barqūq (1382-1399) en 1391-1392. L'historien al-Qalqašandī en fait une description relativement détaillée et reproduit le texte de la lettre bornouane dans son *Ṣubḥ al-a'šā*¹²¹. La documentation produite à l'issue de ces

115. La véracité des *ḥaġġ*-s de Dūnama b. 'Alī (1696-1715) et de Muḥammad b. Dūnama/Ḥamdūn (1729-1744) est toutefois à prendre avec précaution.

116. Barkindo, 1992, p. 15 ; al-Naqar, 1972, p. 32 ; Dewièrè, 2017, p. 225.

117. Barkindo, 1992, p. 10.

118. Collet, 2017, p. 229-230.

119. Dewièrè, 2017, p. 37.

120. Collet, 2019a, p. 188.

121. Al-Qalqašandī, *Ṣubḥ*, VIII, p. 7. Sur cette ambassade, lire Dewièrè, 2019a.

événements renseigne sur les principales caractéristiques des ambassades sahéennes au Caire, et permet de reconstituer leurs étapes et leurs modalités.

La première information concerne les préparatifs liés au pèlerinage des souverains sahéens. La lettre de 1440 apporte la preuve que les souverains du sud du Sahara préparent leur déplacement en amont, en faisant précéder leur voyage d'ambassades diplomatiques afin de s'assurer de la sécurité de leur traversée¹²². Cette préparation n'est normalement pas nécessaire dans le contexte de la caravane du *ḥağğ*, du moins en théorie. En effet, les souverains ont pour obligation de protéger les pèlerins et leurs biens, ainsi que de sécuriser les routes. Les caravanes du *ḥağğ* étaient alors organisées de toutes pièces pour le voyage à La Mecque par les souverains ; les ambassadeurs, voyageurs et commerçants profitaient de ces convois lourdement armés pour faciliter leur voyage¹²³. Ainsi, dès lors que le souverain sahéen rejoignait une des caravanes sahéennes ou la caravane maghrébine du *ḥağğ*, le sultan mamelouk se devait de le protéger. En réalité, la question est plus sensible. La traversée des frontières a pu faire l'objet d'intenses tractations politiques, comme entre les Ottomans et les Perses¹²⁴. Pour le Sahel cependant, nous n'avons pas de traces de telles tractations.

L'octroi d'un décret administratif (*marsūm*) s'ajoute à l'organisation classique d'une caravane du pèlerinage. Il renforce la parole sultanienne au sein des territoires mamelouks. Ce type de document était produit par la chancellerie mamelouke pour transmettre les ordres aux représentants du sultan, soulignant ici le souci du sultan de fournir au souverain sahéen les outils de papier nécessaires pour s'assurer de sa sécurité et pour faciliter sa prise en charge par les fonctionnaires locaux, des frontières du sultanat jusqu'au Caire¹²⁵. Ce type de document, dont nous n'avons pas d'équivalent mamelouk pour les pèlerinages sahéens, n'est pas un *amān* garantissant la protection du souverain. Il n'en reste pas moins une marque de l'attention portée par le souverain mamelouk au bon déroulement du pèlerinage du sultan du Takrūr.

L'ambassade bornouane de 1391 et l'ambassade *takrūrī* de 1440 mettent également en lumière les liens étroits entre les circulations diplomatiques et les mobilités liées au pèlerinage à La Mecque. Décrit par al-Qalqaṣandī, le récit de cette ambassade de 1391 présente des similitudes avec la lettre de 1440. Surtout, il apporte quelques précisions sur la place et la circulation des lettres lors des différents passages de l'ambassadeur bornouan au Caire :

Il arriva de la part de ce roi une lettre sous le règne de al-Zāhir Barqūq [...] Il lui fut répondu par Zayn al-Dīn Ṭāhir, un des secrétaires du *dast*¹²⁶ [...] (Cette réponse) lui fut expédiée par l'intermédiaire son envoyé qui retournait dans son pays, en compagnie des pèlerins. Elle fut renvoyée avec une réponse écrite au verso, un ou deux ans plus tard¹²⁷.

122. Bauden, 2007, p. 24.

123. Howard, 2012, p. 12.

124. Faruqi, 1994, p. 135 ; Dewièrè, 2017, p. 231.

125. Bauden, 2019a, p. 45.

126. Le *kātib al-dast* est un secrétaire de la cour. Son nom vient de celui de l'estrade (*dast*) sur laquelle siégeait le souverain mamelouk. Voir Eychenne, 2013, en ligne.

127. Al-Qalqaṣandī, *Ṣubḥ*, VIII, p. 7.

L'ambassadeur du Borno arrive au Caire en 1391 avec une lettre de la part de son souverain. Après cette première rencontre diplomatique, il se rend à La Mecque en compagnie de la caravane du Caire, et probablement accompagné d'autres pèlerins bornouans. À son retour, il récupère la réponse mamelouke adressée au souverain bornouan. L'ambassadeur bornouan qui se rend au Caire profite à deux reprises des caravanes de pèlerins vers La Mecque pour traverser le Sahara. Ce même circuit est renouvelé un ou deux ans plus tard, quand le souverain bornouan répond à la lettre mamelouke.

La lettre de 1440 s'inscrit dans le même modèle de circulation diplomatique. En effet, la date de rédaction de la lettre de 1440 montre que celle-ci fut écrite deux mois après le pèlerinage de 843, au mois de *şafar* de l'année 844/juillet 1440¹²⁸. Sa rédaction se situe exactement dans la période de retour des pèlerins de La Mecque au Caire. L'ambassadeur sahélien a probablement apporté la demande de son souverain lors de son voyage vers La Mecque, deux mois avant le pèlerinage, vers le mois de *şawwāl* 843/mars 1440. Ainsi, les mobilités religieuses facilitent la circulation des ambassadeurs et des lettres diplomatiques. Cette utilisation des caravanes du pèlerinage par les ambassadeurs est une pratique également observée au Maghreb, où les routes terrestres sont extrêmement dangereuses et ne sont empruntées que par des caravanes lourdement armées. Au début du *xiv^e* siècle, une ambassade mamelouke envoyée au Maroc profite d'un départ de la caravane maghrébine du pèlerinage de retour de La Mecque pour traverser la Tripolitaine ; l'ambassadeur mérinide envoyé au Caire en réponse à cette ambassade use du même stratagème pour traverser l'Afrique du Nord¹²⁹.

Fort des informations fournies par la description de l'ambassade de 1391 et les temps de trajets pour traverser le Sahara, on peut établir par conséquent la chronologie de l'ambassade de 1440¹³⁰. L'ambassadeur du Mali est très vraisemblablement parti en novembre 1439 pour La Mecque ; arrivé au Caire en février/mars 1440, il rencontra le sultan mamelouk et lui informa de la volonté de son sultan de se rendre à La Mecque en passant par la capitale mamelouke ; du 10 au 15 mai 1440, l'ambassadeur malien accomplit le pèlerinage à La Mecque ; deux mois plus tard, au mois de *şafar* 844/juillet 1440, il revint au Caire et reçut la lettre du sultan mamelouk écrite le même mois ; enfin, l'ambassadeur retourna auprès du sultan du Mali vers le mois d'octobre/novembre 1440. Ses dates de retour correspondent aux dates les plus favorables à la traversée du désert, un « hasard » de calendrier probablement calculé en amont par l'ambassadeur et le souverain¹³¹.

128. BnF, ms Ar. 4440, f° 202r°.

129. Valérian, 2019, p. 171.

130. Dewièrre, 2017, p. 420-421.

131. On retrouve ce lien entre pèlerinage et cycles caravanes transsaharien pour d'autres récits d'ambassade, Dewièrre, 2017, p. 237.

3.3. *Espaces, vides et mise en scène du pouvoir sultanien*

Aux côtés des enjeux politiques et logistiques de l'ambassade de 1440, la fabrication de la pseudo-lettre dévoile un aspect essentiel mais souvent négligé de la pratique diplomatique : le rôle des secrétaires, artisans et techniciens en charge de la réalisation des objets permettant la bonne conduite d'une ambassade. Le cadeau diplomatique, les costumes d'apparat ou les lettres qui accompagnent les ambassadeurs sont des artefacts essentiels de la diplomatie. Or, les personnes en charge de leur conception sont souvent absentes des récits d'ambassade. La réalisation d'une pseudo-lettre mamelouke permet d'en rendre compte. En effet, la rédaction d'une telle lettre mobilise un certain nombre de professions, du fabricant de papier au secrétaire. Entre l'élaboration du texte et la pose des marques de validation, l'étape de la rédaction et de la mise en pages du document final nécessitent des compétences techniques spécifiques qui traduisent la volonté de donner à la forme de la lettre une identité politique et symbolique précise¹³².

La reproduction de ces étapes via la DAO permet d'en saisir la complexité. Le texte du manuscrit Arabe 4440 est un point de départ qui donne suffisamment d'informations pour remonter le fil du travail du secrétaire. Tout d'abord, j'ai cherché la titulature *ad hoc* et les formules d'introduction, de clôture et l'adresse idoines pour le souverain du Takrūr. Partant du principe que ce souverain était le sultan du Mali, j'ai pu me référer au manuel d'Ibn al-Qalqaṣandī pour y trouver les bonnes formules. Puis, j'ai dû respecter un certain nombre de normes correspondant à une dimension de page précise, à la création d'un rouleau, à des marges et un espace interligne fixe et, enfin, à la signature du souverain Ġaqmaq. Un tel travail met en lumière le rôle fondamental des secrétaires dans la préparation d'une ambassade, où la lettre tient une place centrale. Il met également en évidence l'importance des manuels de chancellerie propres à la rédaction des lettres, sans quoi il aurait été impossible de réaliser ce travail¹³³.

Ces manuels, conçus dans un but pratique, visent à aider les secrétaires à rédiger les documents du pouvoir mamelouk. Ils ont un double impact : ils rendent à la fois compte des normes et des pratiques qui régissent la rédaction des documents du pouvoir à un moment donné, mais ils contribuent également à façonner et à cimenter des pratiques d'écriture, devenant un instrument normatif puissant. C'est notamment le cas pour la rédaction des lettres adressées aux souverains du Sahel. En effet, la rareté des relations diplomatiques entre le nord et le sud du Sahara limite les réajustements liés aux rapports de force diplomatiques, comme on peut le voir ailleurs¹³⁴. Aussi, les différents auteurs des manuels de chancellerie reprennent généralement les travaux de leurs prédécesseurs pour la rédaction des normes de chancellerie en direction du Sahel.

132. Dewière, 2019b, p. 1059.

133. La thèse de M. Dekkiche, dont la finalité était « d'établir un manuel de diplomatie propre à la rédaction des lettres par la chancellerie mamelouke » (2011, p. 11), fut d'une aide précieuse pour cela.

134. D'Hulster, 2019, p. 500-501.

La mise en application des règles de chancellerie sur le texte produit un objet qui devient le porte-voix d'un message, d'une image et d'un discours élaborés du pouvoir mamelouk. Du texte écrit sur deux pages à la lettre longue de 3,5 m, le document est radicalement transformé. Cette transformation est le résultat d'une intervention technique que les secrétaires mamelouks entreprennent afin de conférer à l'objet documentaire la puissance sultanienne. D'un côté, les marques de pouvoir présentes sur le document servaient à s'assurer de sa validité. De l'autre, elles donnaient crédit à une parole qui visait à satisfaire les attentes du mandataire et du destinataire, ainsi qu'à provoquer leurs émotions¹³⁵. La principale technique utilisée pour matérialiser le pouvoir sultanien est l'usage de l'espace vide sur les pages du document. En effet, les espaces vides représentent un gâchis de papier non négligeable, dans un contexte économique où le papier était un produit cher. Son utilisation était ainsi signe de richesse, mais également d'exceptionnalité, son usage étant réglementé par le pouvoir mamelouk. Ainsi, le gâchis du papier était une prérogative du sultan, qui ne manquait pas de l'utiliser dans sa correspondance diplomatique¹³⁶.

Par son caractère monumental, la pseudo-lettre mamelouke reproduit le message de richesse et de pouvoir du souverain mamelouk. La qualité de la calligraphie et la monumentalité de la signature lui donnent son caractère authentique. L'ensemble de ces opérations transforme la lettre en instrument de pouvoir, reconnaissable au premier coup d'œil par les personnes lettrées ou non-lettrées. Ainsi, cette lettre est un concentré de techniques d'écriture. Sans même être déroulée, la lettre est un emblème devant finir son voyage avant d'être ouverte devant le souverain sahélien¹³⁷. Cette mise en forme permet le dialogue entre deux souverains et, d'un autre côté, confère au messager ou à l'ambassadeur qui la transportera de s'assurer une protection lors de son voyage¹³⁸.

Aux côtés de la réception de l'ambassadeur et des cadeaux, la lecture de la lettre au souverain sahélien est un moment central de la cérémonie diplomatique. À ma connaissance, nous ne possédons qu'une brève évocation de la réception et lecture d'une lettre diplomatique au Sahel avant le XIX^e siècle¹³⁹. Le chroniqueur Aḥmad b. Furṭū, principale figure religieuse du sultanat du Borno sous Idrīs b. 'Alī, relate l'échange de lettres diplomatiques entre le sultan du Borno et le sultan du Kanem, peu avant la guerre qui les oppose en 1575-1578. L'ambassadeur bornouan envoyé à la cour du Kanem, Fuskin b. Kililih, lui rapporte que « lorsque le messager du sultan arriva avec la lettre (*kitāb*), [le sultan du Kanem et sa cour] lurent son contenu, en présence de l'assemblée (*ḡamī'*), et leurs gens furent très en colère¹⁴⁰ ». La lecture des documents diplomatiques se fait ainsi en public, et provoque des émotions collectives telles que la

135. Reinfandt, 2019, p. 217.

136. Bauden, 2004, p. 75.

137. Reinfandt, 2019, p. 227.

138. Bruzzi, Dewière, 2019, p. 956.

139. Dans l'article paru dans *Terrain. Anthropologie & sciences humaines*, j'affirme à tort qu'il n'y a aucun témoignage avant le XIX^e siècle, Dewière, 2020, p. 195.

140. « ولما وصل المبعوث من السلطان مع الكتاب وقرأوا ما فيه مع حضور جميع قومهم غضبوا غضبا شديداً », Ibn Furṭū, *Tārīkh*, p. 62. Traduction de l'auteur.

colère, comme dans ce cas. Cette lecture publique est une pratique partagée que l'on retrouve plus tard. Le récit de la lecture de la lettre de l'empereur Guillaume II au souverain du Borno par le voyageur allemand Gustav Nachtigal, en 1870, révèle la force que ce moment occupait dans la cérémonie diplomatique :

[The Shaykh] was delighted with the artistically written royal covering-letter, which I presented to him in an elegant case with an Arabic translation attached to it. I had to read it out in German at least half a dozen times, seeing by vigorous intonation and declamatory delivery to make good what the hearer lacked in understanding¹⁴¹.

L'aspect physique de la lettre, en forme de rouleau, et les espaces entre les lignes durent marquer les esprits au Sahel. En effet, les pratiques d'écritures du Maghreb et d'Afrique de l'Ouest étaient radicalement différentes, puisque les lettres étaient écrites sur des feuilles séparées, sans marge. Dans un contexte où le papier, importé d'Afrique du Nord, devait être d'une grande rareté, le rouleau de 3,5 m et la monumentalité de la calligraphie rompaient de manière radicale avec les usages de l'écrit au sud du Sahara.

3.4. *De la lettre au papier, la seconde vie des artefacts scripturaires*

On connaît désormais la deuxième vie du texte, qui fut intégré à un « florilège de ce qui s'est écrit de mieux entre souverains du *Dār al-islām*¹⁴² ». Or, l'histoire de la lettre, en tant qu'objet diplomatique, reste encore à faire. Après la fabrication du papier et sa transformation en artefact de pouvoir, sa conservation, destruction ou recyclage posent des questions auxquels l'objet reproduit peut apporter des éléments de réponse. Le papier est impliqué dans la création et la carrière du document diplomatique. Pour les lettres diplomatiques, le deuxième âge du papier décrit par Laurent Morelle peut être découpé en deux¹⁴³ : l'âge de sa carrière en tant qu'acteur de l'ambassade, et l'âge du document lorsqu'il perd sa fonction première, après être arrivé à son destinataire. Il peut être archivé, vendu en tant qu'objet ou pour la matière qui le compose.

L'exemple mamelouk montre que le papier ayant servi à écrire les lettres du pouvoir était recyclé. Des documents, qui étaient conservés à la citadelle du Caire, furent notamment vendus au poids durant la période de troubles qui agita la capitale dans les années 1389-1390¹⁴⁴. La valeur marchande des lettres diplomatiques résidait précisément dans ces espaces vides laissés par les secrétaires mamelouks, tant sur le recto du rouleau que sur le verso, presque

141. Nachtigal, Fisher, Fisher, 1971, vol. 2, p. 130.

142. Bauden, 2007, p. 14.

143. « On peut distinguer “deux âges” dans la “vie” du document : d'une part, celui de sa conception et de sa réalisation, ce qui englobe, pour l'acte diplomatique, sa “genèse”, validation et promulgation ; d'autre part, celui de sa carrière, brève ou longue, sédentaire ou nomade, entre les mains de ceux qui le reçoivent ou y ont accès, l'utilisent et le consomment, l'archivent soigneusement ou le délaissent, voire le détruisent », Morelle, 2009, p. 117.

144. Bauden, 2007, p. 2.

intégralement vierge. Les rouleaux étaient alors découpés en feuilles et utilisés comme support d'écriture. Al-Maqrīzī, qui rapporta l'anecdote de la vente de papier, fit usage de ce papier pour la rédaction de plusieurs de ses œuvres¹⁴⁵.

Au sud du Sahara, ce phénomène fut très probablement à l'œuvre. En 1392, le sultan du Borno écrivit sa réponse au sultan Mamelouk sur le verso de la lettre. D'un point de vue pratique, l'utilisation du verso était un moyen pour l'ambassadeur et les chancelleries de conserver un historique de la correspondance diplomatique lors de l'accomplissement d'une mission qui pouvait durer plus d'un an. Ainsi, le papier qu'il utilise – et sur lequel était écrite la lettre mamelouke – a déjà fait la moitié du voyage avant même que la lettre soit écrite et retournée de là où elle est partie. Ces papiers voyagent parfois plusieurs milliers de kilomètres avant d'être utilisés ou réutilisés. Nous possédons plusieurs témoignages tardifs de recyclage du papier à des fins diplomatiques, dans le contexte de pénurie de matière première. Ainsi, le 15 mai 1826, le voyageur britannique Clapperton reçoit une lettre de la part du leader musulman de Nupe (Nigeria) 'Abd al-Raḥman al-Nufawī, qui est écrite sur le morceau du frontispice d'un livre espagnol ou portugais¹⁴⁶. Le 24 septembre 1824, le major Denham assiste au recyclage de papier pour écrire une lettre diplomatique au roi d'Angleterre, par Mina Tahr, un chef Tubu rencontré à l'aller¹⁴⁷, dans la portion de désert entre Le lac Tchad et le Kavar. Mina Tahr lave une page remplie de formules religieuses, avant d'en boire l'eau et de faire sécher la feuille¹⁴⁸.

Le souci d'économies du papier n'explique pas entièrement pourquoi les autorités du Sahel procèdent à de tels recyclages. Ainsi, boire l'encre permet à Mina Tahr de s'approprier le pouvoir de l'écriture présente sur la feuille. De même, le sultan du Borno utilisait le pouvoir symbolique de la lettre pour renforcer son propre pouvoir en transformant la « lettre de pouvoir » en « papier de pouvoir » pour sa correspondance¹⁴⁹. Portant la calligraphie et la mise en page propres à la chancellerie mamelouke et reconnaissables par tous¹⁵⁰, le papier était un puissant artefact visuel pour passer les frontières et garantir la sécurité de son porteur. En l'accompagnant de la parole graphique du sultan du Borno, l'objet possédait une double légitimité pouvant probablement garantir la sécurité d'un bout à l'autre du Sahara.

*
* *

145. Bauden, 2004, p. 74.

146. Clapperton, Lockhart, Lovejoy, 2005, p. 226.

147. Clapperton, Denham, Oudney, *Narrative of Travels*, I, p. 58. H. Barth reparle de cet épisode : « The Gonda or Gunda, whose old chief Taher Asar died some time ago (the same who wanted to write a letter to King George, in Denham's time) in Borde », Barth, *Travels and Discoveries*, III, p. 495.

148. Clapperton, Denham, Oudney, *Narrative of Travels*, II, p. 98.

149. Le concept de *strong letter* a été utilisé par L. Reinfandt afin de décrire les aspects visuels des lettres mameloukes comme expression de la puissance sultanienne, Reinfandt, 2019, p. 218.

150. Dekkiche, 2011, p. 318-343.

La réalisation d'une pseudo-lettre mamelouk est un exercice stimulant, sinon ludique, de relecture des rares sources à notre disposition pour l'histoire diplomatique des formations politiques sahéliennes médiévales. Certes, la pseudo-lettre ainsi rédigée n'a pas toutes les caractéristiques d'une lettre mamelouke. Écrite sur du papier industriel, elle n'a pas été rédigée par un calligraphe professionnel et, imprimée au laser, la signature du sultan est entièrement dénudée de son pouvoir de validation. Le résultat, tout aussi confondant et remarquable qu'il soit, ne remplace donc pas l'étude classique du texte et de son contexte de rédaction¹⁵¹. Il s'inscrit cependant dans un projet historique plus large, qui s'intéresse à la dimension matérielle des pratiques diplomatiques transsahariennes à l'époque médiévale et moderne. Ainsi, l'utilisation de la DAO permet de saisir la part non textuelle qui matérialise le pouvoir sultanien, ce qui fait que la lettre représente le corps du souverain en son absence, dans le contexte des relations de longue distance¹⁵².

La lettre en tant qu'objet est un artefact indispensable dans la pratique de la diplomatie médiévale et moderne. C'est un moyen de communication qui représente l'expéditeur et porte son identité¹⁵³. Autour d'elle se crée une culture matérielle unique ayant pour but d'affirmer la souveraineté de son auteur : al-Qalqašandī affirme même qu'à cette fin, la forme de la lettre est plus importante que le fond¹⁵⁴. La réalisation d'une pseudo-lettre mamelouke à destination du sultan du Mali visait à confirmer cette affirmation, en montrant la transformation d'un texte, amputé de ses formules protocolaires et consigné dans un recueil de lettres, en artefact de pouvoir. Ainsi, la pseudo-lettre rappelle qu'une lettre diplomatique est un concentré de techniques d'écriture, qui confèrent à l'objet un rôle de médiateur entre deux souverains, et à son porteur un pouvoir, une protection dans ses voyages d'un souverain à un autre¹⁵⁵.

La monumentalité de l'objet réalisé ajoute une nouvelle dimension à un volet rarement commenté des relations transsahariennes : les enjeux et les préparatifs autour du pèlerinage à La Mecque des souverains d'Afrique sub-saharienne à l'époque médiévale et moderne. Ainsi, cet objet résonne avec d'autres épisodes diplomatiques mieux connus, comme l'ambassade bor-nouane au Caire de 1391 ou le pèlerinage du sultan du Mali Mansa Mūsā, en 1324. La lettre de 1440 s'intègre dans les échanges qui accompagnèrent les voyages de souverains sahéliens au Caire, étape quasi-obligatoire des pèlerins africains vers La Mecque. Ces déplacements royaux peuvent même être qualifiés de politique du *ḥağğ* des souverains sahéliens, tant leurs déplacements sont exceptionnels dans l'histoire de l'Islam.

Le pèlerinage royal le plus connu est celui de Mansa Mūsā, en 1324. Or, de nombreux autres souverains entreprirent le voyage vers la Mecque, et plusieurs ambassadeurs furent aperçus en Égypte, transportant des lettres diplomatiques à destination des souverains égyptiens avant de se rendre dans les cités saintes. Le pèlerinage remplissait un double objectif, politique

151. Cotte, 2007, p. 9.

152. Reinfandt, 2019, p. 225.

153. Aigle, 2013, p. 9 ; Le Jan, 2011, p. 16.

154. Al-Qalqašandī, *Ṣubḥ*, VIII, p. 233 ; Reinfandt, 2019, p. 226.

155. Bruzzi, Dewièrè, 2019, p. 956.

et économique. Non seulement la visite des souverains au Caire permettait de consolider les réseaux commerciaux entre les villes du Sahel et la ville égyptienne, mais c'était surtout l'occasion pour les souverains sahéliens d'obtenir l'investiture de la part des califes abbassides.

Dès lors, le pèlerinage et la logistique qui l'accompagnent sont un thème majeur de la diplomatie des souverains du Sahel, et avec elle les lettres et les hommes circulent de manière intense. La lettre de 1440 est la seule preuve connue que les souverains sahéliens préparaient leurs voyages à La Mecque en amont. Jusqu'ici, les sources se contentaient de rapporter le voyage du souverain vers La Mecque. Or, la lettre de 1440 révèle le degré de préparation nécessaire à une entreprise aussi risquée politiquement et sur le plan sécuritaire. Est-ce que cette démarche inédite fut liée à un contexte politique fragile, ou était-ce une pratique commune dont nous n'avons qu'une seule trace ?

La lettre qui voyage représente le corps du souverain, mais elle est aussi une source de papier inestimable. Produites au Moyen-Orient, les feuilles de papier sont utilisées une première fois par les secrétaires mamelouks, qui font des espaces vides un instrument de pouvoir. Or, ces espaces vides permettent à leurs récepteurs de recycler le papier. En 1391, la lettre mamelouke adressée au sultan bornouan est même utilisée pour écrire la réponse. Le papier est en quelque sorte retourné à l'envoyeur, traversant deux fois le Sahara en diagonale. Ainsi, durant toute sa vie, le papier voyage, traverse mers et déserts. Des mains du secrétaire à celles du souverain sahélien, en passant par l'ambassadeur, la lettre provoque des émotions propres à sa forme et à sa monumentalité. La réalisation de la pseudo-lettre permet de saisir, même partiellement, ces émotions vécues par les récepteurs de la lettre d'origine, il y a plus de cinq siècles.

Bibliographie

Instruments de travail

EP² = *Encyclopédie de l'islam*, 2^e éd., 12 vol., Brill, Leyde, 1960-2007.

Sources d'archives

Londres, British Library, n° OR. 3625.
Leiden, Universiteitsbibliotheek, ms Or. 14533.

Paris, Bibliothèque Nationale de France, ms Ar. 4440.

Sources anciennes

Ascary, *Catalogus codicum Manuscriptorum bibliothecae regiae. Tomus primus*, E Typographia Regia, Paris, 1739.

Barth, Henrich, *Travels and Discoveries in North and Central Africa*, 5 vol., Longman, Brown, Green, Longmans & Roberts, Londres, 1857-1858.

Clapperton, Hugh, Lockhart, Jamie B., Lovejoy, Paul E., (éd.), *Hugh Clapperton into the Interior of Africa. Records of the Second Expedition 1825-1827*, Brill, Leiden, 2005.

- Clapperton, Hugh, Denham, Dixon, Oudney, Walter, *Narrative of Travels and Discoveries in Northern and Central Africa in the Years 1822, 1823 and 1824*, 2 vol., John Murray, Londres, 1826.
- Ibn Furtū, Aḥmad, *Tārikh May Idrīs wa-ḡazawātihi li-l'imām Aḥmad al-Barnawī*, Sir Herbert R. Palmer (éd.), Maṭba'at al-Miriyya, Kano, 1932.
- Ibn Nāzir al-Ġayš, *Tatqīf al-ta'rīf bi-l-muṣṭalaḥ al-šarīf*, R. Veselý (éd.), Ifao, Le Caire, 1987.
- Ibn Taġribirdī, *Ḥawādiṯ al-duḥūr fi madā al-ayām wa-l-šuhūr*, 'Ālam al-Kutub, Beyrouth, 1990.
- Nachtigal, Gustav, Fisher, Allan G. B., Fisher, Humphrey J. (trad.), *Sahara and Sudan*, 4 vol., C. Hurst & Co, Londres, 1971-1987.
- al-Qalqašandī, *Kitāb ṣubḥ al-a'šā*, Dār al-Kutub al-Ḥidiwiyya, Le Caire, 1914-1915.
- Risciani, Norberto, Castellani, Enrico E. (éd.), *Documenti e firmani dei sultani che occuparono il trono d'Egitto, dal 1363-1496: dati ai francescani concedendo esenzioni e privilegi*, Press of the Franciscan Fathers, Jérusalem, 1936.
- al-Saḥmāwī, *al-Taġr al-bāsim fi šinā'at al-kātim wa-l-kātim: al-ma'rūf bi-ism al-Maqṣad al-rafi' al-manšā al-bādī li-dīwān al-inšā li-l-Ḥālīdī*, 2 vol., A. M. Anas (éd.), Maṭba'at Dār al-Kutub wa-l-Waṭā'iḳ al-Qawmiyya, Le Caire, 2009.
- Slane, William MacGuckin de, *Catalogue des manuscrits Arabes*, Imprimerie Nationale, Paris, 1883-1895.

Études

- Aigle, Denise, « Rédaction, transmission, modalités d'archivage des correspondances diplomatiques entre Orient et Occident (xiii^e-début xvi^e siècle) » in Denise Aigle et Stéphane Péquignot (dir.), *La correspondance entre souverains, princes et cités-États. Approches croisées entre l'Orient musulman, l'Occident latin et Byzance (xiii^e-début xvi^e siècle)*, Brepols, Turnhout, 2013, p. 9-26.
- Barkindo, Bawuro M., « The Royal Pilgrimage Tradition of the Saifawa of Kanem and Borno » in Jacob F. Ade Ajayi et John D. Y. Peel (éd.), *People and Empires in African History: Essays in Memory of Michael Crowder*, Longman, Londres, 1992, p. 1-20.
- Bauden, Frédéric, « The Recovery of Mamluk Chancery Documents in an Unsuspected Place » in Michael Winter et Amalia Levanoni (éd.), *The Mamluks in Egyptian and Syrian Politics and Society*, Brill, Leiden, 2004, p. 59-76.
- Bauden, Frédéric, « Les relations diplomatiques entre les sultans mamlouks circassiens et les autres pouvoirs du Dār al-islām. L'apport du ms Ar. 4440 (BnF, Paris) », *AnIsl* 41, 2007, p. 1-29.
- Bauden, Frédéric, « Like Father, Like Son. The Chancery Manual (Qalā'id al-ḡumān) of al-Qalqašandī's Son and its Value for the Study of Mamluk Diplomats (Ninth/Fifteenth Century) », *Eurasian Studies* 11, 2013, p. 181-228.
- Bauden, Frédéric, « Mamluk Diplomats: The Present State of Research » in Frédéric Bauden et Malika Dekkiche (éd.), 2019a, p. 1-104.
- Bauden, Frédéric, « Diplomatic Entanglements Between Tabriz, Cairo, and Herat: A Reconstructed Qara Qoyunlu Letter Datable to 818/1415 » in Frédéric Bauden et Malika Dekkiche (éd.), 2019b, p. 410-483.
- Bauden, Frédéric, Dekkiche, Malika (éd.), *Mamluk Cairo, A Crossroads for Embassies Studies on Diplomacy and Diplomats*, Brill, Leiden, 2019.
- Bertrand, Paul, *Les écritures ordinaires. Sociologie d'un temps de révolution documentaire (1250-1350)*, Publications de la Sorbonne, Paris, 2015.
- Bivar, Adrian D. H., « Arabic Documents of Northern Nigeria », *BSOS* 22, 1-3, 1959, p. 324-349.
- Bloom, Jonathan M., *Paper Before Print. The History and Impact of Paper in the Islamic World*, Yale University Press, New Haven, 2001.
- Bocquentin, Fanny et al., « De la récurrence à la norme : interpréter les pratiques funéraires en préhistoire », *BMSAP* 22, 2010, p. 157-171.
- Bonaccorsi, Julia, « Approches sémiologiques du web » in C. Barats (dir.), *Manuel d'analyse du web en Sciences humaines et sociales*, Armand Colin, Paris, 2013, p. 125-146.
- Bondarev, Dmitry, « The Language of the Glosses in the Bornu Qur'anic Manuscripts », *Bulletin of the SOAS* 69, 1, 2006, p. 113-140.

- Boucheron, Patrick, « Introduction à François-Xavier Fauvelle, nouveau titulaire de la chaire d'histoire de l'Afrique au Collège de France », dans le cadre de la leçon inaugurale de François-Xavier Fauvelle, Paris, 3 octobre 2019.
- Brian, Éric, « L'horizon nouveau de l'historiographie expérimentale », *RHMC* 58, 4bis, 2011, p. 41-56.
- Broadbridge, Anne F., *Kingship and Ideology in the Islamic and Mongol Worlds*, Cambridge University Press, Cambridge, 2008.
- Bruzzi, Silvia, Dewièr, Rémi, « Paroles de papier. Matérialités et écritures en contextes africains », *Cahiers d'Études Africaines* 236, 2019, p. 949-966.
- Chiffolleau, Sylvia, *Le voyage à La Mecque. Un pèlerinage mondial en terre d'Islam*, Belin, Paris, 2015.
- Collet, Hadrien, *Le sultanat du Mali (xiv^e-xv^e siècle). Historiographies d'un État soudanien, de l'Islam médiéval à aujourd'hui*, thèse de doctorat, Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, 2017.
- Collet, Hadrien, « Royal Pilgrims from Takrūr According to 'Abd al-Qādir al-Jazīrī (12th-16th Century) », *Islamic Africa* 10, 1-2, 2019a, p. 181-203.
- Collet, Hadrien, « Échos d'Arabie. Le Pèlerinage à La Mecque de Mansa Musa (724-725/1324-1325) d'après des Nouvelles Sources », *History in Africa* 46, 2019b, p. 105-135.
- Cotte, Michel, « Les techniques numériques et l'histoire des techniques. Le cas des maquettes virtuelles animées », *Documents pour l'histoire des techniques* 18, 2009, p. 7-21.
- Cuoq, Joseph, *Recueil des sources arabes concernant l'Afrique Occidentale du viii^e au xvi^e siècle (Bilād al-Sūdān)*, Éditions du CNRS, Paris, 1975.
- Dahiru, Yahya, *Morocco in the Sixteenth Century: Problems and Patterns in an African Foreign Policy*, Longman's Press, Harlow, 1981.
- Dekkiche, Malika, *Le Caire : carrefour des ambassades. Étude historique et diplomatique de la correspondance échangée entre les sultans mamlouks circassiens et les souverains timourides et turcomans (Qara Qoyunlu-Qaramanides) au xv^e s. d'après le ms Ar. 4440 (BnF, Paris)*, Thèse de doctorat, Université de Liège, 2011.
- Dekkiche, Malika, « The Letter and Its Response: The Exchanges Between the Qara Qoyunlu and the Mamluk Sultan: ms Arabe 4440 (BnF, Paris) », *Arabica* 63, 2016, p. 579-626.
- Dekkiche, Malika, « Diplomats, or Another Way to See the World » in Frédéric Bauden et Malika Dekkiche (éd.), 2019, p. 185-213.
- Dewière, Rémi, « Aḥmad ibn Furṭū, portrait d'un cālim soudanais du xvi^e siècle » in Nicola Melis, Mauro Nobili (éd.), *Futūḥ al-buldān. Sources for the Study of Islamic Societies/Fonti per lo studio delle società islamiche*, Aracne Editrice, Roma, 2012, p. 45-70.
- Dewière, Rémi, *L'esclave, le savant et le sultan. Représentations du monde et diplomatie au sultanat du Borno (xvi^e-xvii^e siècles)*, thèse de doctorat, Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, 2015.
- Dewière, Rémi, *Du lac Tchad à La Mecque. Le sultanat du Borno et son monde (xvi^e-xvii^e siècle)*, Éditions de la Sorbonne, Paris, 2017.
- Dewière, Rémi, « "Peace be Upon Those Who Follow the Right Way": Diplomatic Practices Between Mamluk Cairo and the Borno Sultanate at the End of the Eighth/Fourteenth Century » in Frédéric Bauden et Malika Dekkiche (éd.), 2019a, p. 658-682.
- Dewière, Rémi, « Les lettres du pouvoir au Sahel islamique. Marques, adaptations et continuités administratives au Borno (1823-1918) », *Cahiers d'Études Africaines* 236, 2019b, p. 1047-1090.
- Dewière, Rémi, « 1573-1583. Les pérégrinations méditerranéennes d'un ambassadeur sahélien » in Romain Bertrand (dir.), *L'exploration du monde. Une autre histoire des Grandes Découvertes*, Seuil, Paris, 2019c, p. 237-242.
- Dewière, Rémi, « Le sultan de papier. Reconstruction d'une lettre mamelouke pour le Sahel », *Terrain. Anthropologie & sciences humaines* 73, 2020, p. 187-205.
- D'Hulster, Kristof, « Fixed Rules to a Changing Game? Sultan Mehmed II's Realignment of Ottoman-Mamluk Diplomatic Conventions » in Frédéric Bauden et Malika Dekkiche (éd.), 2019, p. 484-508.
- Duclos-Grenier, Pauline, Russo, Daniel, « Histoire de l'art et Anthropologie, 6 : le modèle, la copie », *Bulletin du centre d'études médiévales d'Auxerre* 16 [En ligne], 2012, <http://journals.openedition.org/cem/12306>.
- Eychenne, Mathieu, *Glossaire dans Id., Liens personnels, clientélisme et réseaux de pouvoir dans le sultanat mamelouk (milieu xiii^e – fin xiv^e siècle)* [en ligne], Presses de l'Ifpo, Beyrouth, Damas, 2013, <http://books.openedition.org/ifpo/3988>.

- Favereau, Marie, « Comment le sultan mamelouk s'adressait au khan de la Horde d'Or : formulaire des lettres et règles d'usage d'après trois manuels de chancellerie (1262–v. 1430) », *AI* 41, 2007, p. 59-95.
- Faroghi, Suraiya, *Pilgrims and Sultans, the Hajj Under the Ottomans 1517-1683*, I. B. Tauris, Londres, 1994.
- Faroghi, Suraiya, *The Ottoman Empire and the World Around it*, I. B. Tauris, Londres, 2004.
- Fauvelle-Aymar, François-Xavier, *Le rhinocéros d'or*, Alma Éditions, Paris, 2013.
- Gully, Adrian, *The Culture of Letter-Writing in Pre-Modern Islamic Society*, Edinburgh University Press, Edinburgh, 2008.
- Hall, Nigel, « The Materiality of Letter Writing: A Nineteenth Century Perspective » in David Barton et Nigel Hall (éd.), *Letter Writing as a Social Practice*, John Benjamins, Amsterdam, 2000, p. 83-108.
- Hébrard, Jean, « Tenir un journal. L'écriture personnelle et ses supports », *Cahiers RITM* 20, 1999, p. 9-50.
- Holl, Augustin, *The Diwan Revisited, Literacy, State Formation and the Rise of Kanuri Domination (AD 1200-1600)*, Kegan Paul International, Londres, 2000.
- Howard, Michael C., *Transnationalism in Ancient and Medieval Societies. The Role of Cross-Border Trade and Travel*, McFarland, Jefferson (N.C.), Londres, 2012.
- Kalus, Ludvik, « Écritures : objets fonctionnels et symboliques indissociables des cérémonies officielles à l'époque mamelouke » in Frédéric Bauden et Malika Dekkiche (éd.), 2019, p. 801-822.
- Karateke, Hakan T., « Legitimizing the Ottoman Sultanate: A Framework for Historical Analysis » in Hakan T. Karateke, Maurus Reinkowski (éd.), *Legitimizing the Order: The Ottoman Rhetoric of State Power*, Brill, Leiden, 2005, p. 13-52.
- Lange, Dierk, *Le Diwan des Sultans du (Kanem-) Bornu : chronologie et histoire d'un Royaume Africain*, Franz Steiner Verlag, Wiesbaden, 1977.
- Lange, Dierk, « L'éviction des Sefuwa du Kanem et l'origine des Bulala », *JAH* 23, 3, 1982, p. 315-331.
- Lange, Dierk, « Préliminaires pour une histoire des Sao », *JAH* 30, 2, 1989, p. 189-210.
- Lavers, John E., « Adventures in the Chronology of the States of the Chad basin » in Daniel Barreteau, Charlotte Von Graffenried (éd.), *Datation et chronologie dans le bassin du Lac Chad*, ORSTOM, Bondy, 1993, p. 255-267.
- Le Jan, Régine, « Les relations diplomatiques pendant le premier Moyen Âge (VI^e-XI^e siècle) » in Société des Historiens Médiévistes de l'Enseignement Supérieur Public (éd.), *Les relations diplomatiques au Moyen Âge. Formes et enjeux, actes du 41^e congrès de la SHMESP*, Publications de la Sorbonne, Paris, 2011, p. 13-30.
- Levtzion, Nehemia, « Mamluk Egypt and Takrur (West Africa) » in Sharon Moshe (éd.), *Studies in Islamic History and Civilization in Honour of Professor David Ayalon*, Brill, Leiden, 1986, p. 183-208.
- Loiseau, Julien, « The Ḥaṭī and the Sultan: Letters and Embassies from Abyssinia to the Mamluk Court » in Frédéric Bauden et Malika Dekkiche (éd.), 2019, p. 638-657.
- Ly-Tall, Madina, « Le déclin de l'empire du Mali » in Djibril-Tamsir Niane (éd.), *Histoire générale de l'Afrique, IV. L'Afrique du XII^e au XVI^e siècle*, UNESCO, Paris, 1984, p. 197-212.
- Milo, Daniel S., « Pour une histoire expérimentale, ou la gaie histoire », *Annales* 45, 3, 1990, p. 717-734.
- Maley, Jean, Vernet, Robert, « Peuples et évolution climatique en Afrique nord-tropicale, de la fin du Néolithique à l'aube de l'époque moderne », *Afriques* 4 [En ligne], 2013, <http://afriques.revues.org/1209>.
- Martin, Alfred G. P., *Les oasis sahariennes (Gourara, Tidikelt, Touat)*, L'imprimerie Algérienne, Alger, 1908.
- Mbodj-Pouye, Aïssatou, « Tenir un cahier dans la région cotonnière du Mali. Support d'écriture et rapport à soi », *Annales* 64, 4, 2009, p. 855-885.
- Moraes Farias, Paulo F. de, « Model of the World and Categorical Models: The 'Enslavable Barbarian' as a Mobile Classificatory Label », *Slavery & Abolition* 1, 2, 1980, p. 115-131.
- Morelle, Laurent, « Michel Zimmermann : l'écriture documentaire comme théâtre d'expérimentation », *Médiévales. Langues, Textes, Histoire* 52, 2007, p. 181-196.
- Morelle, Laurent, « Usages et gestion de l'écrit documentaire (Occident, VI^e-XII^e siècle) : quelques considérations sur l'acte écrit » in Le Jan, Régine (Dir.), *L'autorité de l'écrit au Moyen Âge*, Publications de la Sorbonne, Paris, 2009, p. 117-126.

- Mutai, Maimadu Barma, Brigaglia, Andrea, « Ka'ana Umar's "CCI Quran": The Making of a Bornuan Manuscript in the Twenty-First Century » in Andrea Brigaglia et Mauro Nobili (éd.), *The Arts and Crafts of Literacy: Islamic Manuscript Cultures in Sub-Saharan Africa*, De Gruyter, Berlin, 2017, p. 331-352.
- al-Naqar, 'Umar, « Takrūr the History of a Name », *JAH* 10, 3, 1969, p. 365-374.
- al-Naqar, 'Umar, *The Pilgrimage Tradition in West Africa*, Khartoum University Press, Khartoum, 1972.
- Palmer, Sir Herbert R., *The Bornu Sahara and Sudan*, John Murray, Londres, 1936.
- Popper, William, *History of Egypt, 1382-1469 A.D.*, vol. 4, AMS Press, Berkeley, 1976.
- Reinfandt, Lucian, « Strong Letters at the Mamluk Court » in Frédéric Bauden et Malika Dekkiche (éd.), 2019, p. 214-237.
- Robinson, Arthur E., « The Mahmal of the Moslem Pilgrimage », *JRAS* 63, 1, 1931, p. 117-127.
- Roche, Daniel, *Histoire des choses banales. Naissance de la consommation dans les sociétés traditionnelles (xvii^e-xix^e siècle)*, Fayard, Paris, 1997.
- Seignobos, Robin, « La frontière entre le bilād al-islām et le bilād al-Nūba : enjeux et ambiguïtés d'une frontière immobile (vii^e-xii^e siècle) », *Afriques* 2 [En ligne], 2010, <http://journals.openedition.org/afriques/800>.
- Seignobos, Robin, *L'Égypte et la Nubie à l'époque médiévale : élaboration et transmission des savoirs historiographiques (641-ca. 1500)*, thèse de doctorat, Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, 2016.
- Sourdel-Thomine, Janine et al., « Khaṭṭ », *EP*, IV, 1978, p. 1113-1130.
- Stolow, Jeremy, *Orthodox by Design. Judaism, Print Politics, and the ArtScroll Revolution*, University of California Press, Berkeley, 2010.
- Valérian, Dominique, *Ports et réseaux d'échanges dans le Maghreb médiéval*, Casa de Velázquez, Madrid, 2019.
- Vallet, Éric, *L'Arabie marchande. État et commerce sous les sultans rasūlides du Yémen (626-858/1229-1454)*, Publications de la Sorbonne, Paris, 2010.
- Vallet, Éric, « Du système mercantile à l'ordre diplomatique : les ambassades entre Égypte mamlūke et Yémen rasūlide (vii^e-ix^e/xiii^e-xv^e siècle) » in *Les relations diplomatiques au Moyen Âge. Formes et enjeux, XLI^e congrès de la SHMESP*, Publications de la Sorbonne, Paris, 2011, p. 269-301.
- Van Damme, Stéphane, « Un ancien régime des sciences et des savoirs » in Dominique Pestre (dir.), *Histoire des sciences et des savoirs*, 1, Éditions du Seuil, Paris, 2015, p. 19-40.
- Veinstein, Gilles, « La question du califat ottoman » in Pierre-Jean Luizard (éd.), *Le choc colonial et l'islam*, La Découverte, Paris, 2006, p. 451-458.
- Walz, Terrence, « Transsaharan Migration and the Colonial Gaze », *Alif* 26, 2006, p. 94-127.
- Yüksel Muslu, Cihan, *The Ottomans and the Mamluks. Imperial Diplomacy and Warfare in the Islamic World*, I. B. Tauris, Londres, 2014.

